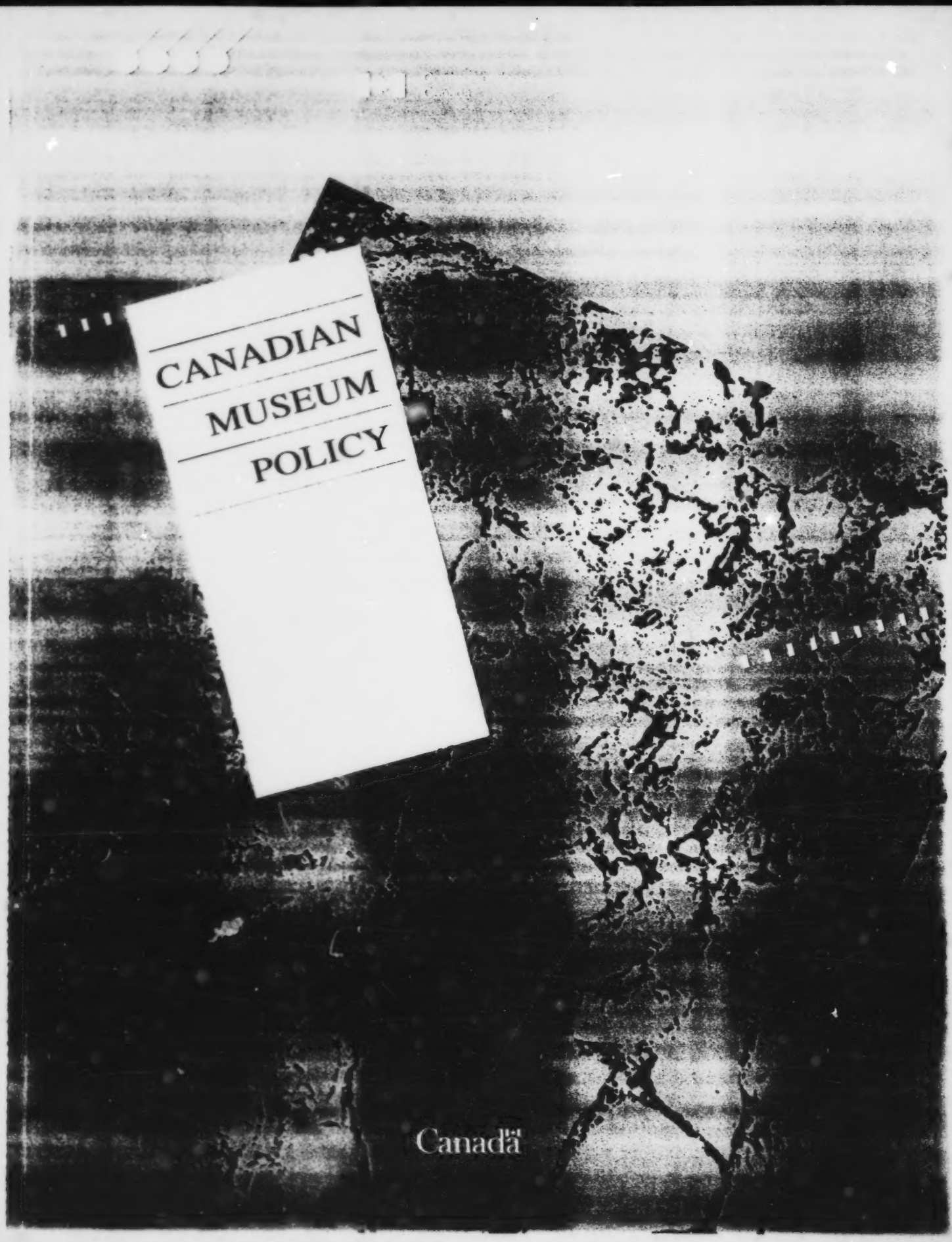
CANADIAN
MUSEUM
POLICY
Canada

© Minister of Supply
and Services Canada 1990

Cat.No. Co 22-94 / 1990

ISBN 0-662-57583-0

CANADIAN MUSEUM POLICY

TEMPLES OF THE HUMAN SPIRIT

90-06141/2

TABLE OF CONTENTS

PAGE

INTRODUCTION 6

TEMPLES OF THE HUMAN SPIRIT 7

PART ONE 12

PROTECTING CANADA'S HERITAGE 13

THE ROLE OF MUSEUMS 18

TO MAKE KNOWN THE WORKS OF HUMANITY 19

MUSEUM POLICY IN TRANSITION 19

PART TWO 22

NEW VISTAS FOR MUSEUMS 23

NATIONAL MUSEUMS AND THEIR AFFILIATES 24

PERSPECTIVES 2001 26

IMPLEMENTING THE NEW MUSEUM POLICY 27

CANADIAN CONSERVATION INSTITUTE (CCI) 28

TO ARREST TIME 29

French-language conservation training 30

Priority conservation projects 30

Information dissemination 31

PAGE

CANADIAN HERITAGE INFORMATION NETWORK (CHIN) 32
PROTECTING MEMORY AND TRADITION 33
CHIN services 34

MOVABLE CULTURAL PROPERTY PROGRAM (MCP) 36
THE INDIVIDUALITY OF PEOPLES 37

MUSEUMS ASSISTANCE PROGRAM (MAP) 38
ENSURING FIRM FOUNDATIONS 39
MAP funding 40
Exhibitions 40
Facilities upgrading and equipment 41
Collections management 42
Professional development 42
Priority initiatives 42
Aboriginal museum development 43
MAP professional and consulting services 43
Exhibition transport service 43
Technical advice for international exhibitions 43
Insurance for travelling exhibitions 44
Facilities and development 44
Implementation of MAP 45

PAGE

RESEARCH ON MUSEUMS 46

EXAMINING THE WORK AND ITS EVIDENCE 47

BUDGETARY RESOURCES 50

A REFLECTION OF SOCIETY 51

CONCLUSION 54

WHEN OBJECTS SPEAK 55

PHOTOGRAPHY 57

CANADIAN MUSEUM POLICY

INTRODUCTION

Museums, created with care, are in a sense temples of the human spirit. Many have discovered their true calling standing before a finely wrought artifact that moved them with the unsettling power of genius.

ABBÉ GRÉGOIRE, *Report on Bibliography*, presented to the National Assembly, Germinal 22nd, Year II (1794).

TEMPLES OF THE HUMAN SPIRIT

A mature nation, proud of its history and culture, comes to know itself in the mirror of its past. Cherishing our heritage, we naturally see ways to share it through words, pictures and electronic means of communication. But in the end, we always return to the original works of the past, the tangible artifacts of our heritage. They represent our authentic and irreplaceable link with our history.

Museums are custodians of society's collective memory. Repositories of our physical heritage, they are places where history lives on in three dimensions. Museums have evolved enormously since Ptolemy the First of Egypt originated the practice of preserving the material legacy of civilization over two thousand years ago. In a temple dedicated to the muses, he surrounded himself with objects inspiring curiosity and admiration, and attesting to humanity's achievements in the arts, letters and sciences.

For many centuries, museums took the form of portrait galleries and other collections of memorabilia preserved by the nobility and the Church. Only the privileged were able to enjoy these artifacts and works of art; the treasures of civilization were hidden away from the gaze of ordinary people.

But by the end of the eighteenth century, the people began gaining access to collections previously reserved exclusively for an elite. The public was increasingly able to experience works of art and culture that transcended social, religious or racial barriers, that crossed frontiers and cut through prejudice. The availability of these collections gradually led to the creation of public institutions for the acquisition and display of heritage objects. As growing numbers of people visited these early museums, their value became more widely appreciated. Eventually, the idea took hold that governments should take an active role in supporting heritage preservation for the benefit of all.

In Canada, the first museums had an educational purpose: to organize and transmit knowledge in the natural sciences. Later came the establishment of fine arts museums. Artists opened their studios to the public and participated in exhibitions and, towards the end of the nineteenth century, wealthy Canadian art patrons began contributing to the creation of public galleries, donating works from private collections that had taken generations to assemble.

Today, Canadians take an ever-increasing interest in our heritage. Although our collections have not been damaged or dispersed by war, as have museum and gallery collections in Europe, Canadians — even those who do not visit museums — express support for protecting and housing our collections in a fitting manner. In addition, Canadians are almost unanimous in saying that museums must be accessible to the public. They expect the various levels of government to contribute to the support of museological institutions and to the communities and individuals who established them. They also expect governments to play a direct role in establishing, preserving, developing and exhibiting heritage collections.

Thus museums have evolved from being elitist shrines, sacrosanct and inaccessible, to being democratic institutions that are open to all and make a vital contribution to the cultural and scientific life of the community.

The federal government's new museum policy is described in the pages that follow. Building on the foundations of the past twenty years, the new policy extends the good work that has been done to date. This is an area of shared responsibility with the provinces; they too play a role in protecting heritage collections and supporting the museum community, and a number of provincial governments have developed their own policies in this regard. For its part, the Government of Canada will continue to act to protect major collections of national significance and to facilitate access to them by Canadians. To achieve these goals, we will take measures in such priority areas as exhibitions, conservation, information management, facilities upgrading, professional development, and aboriginal museum development.

As a result, the Government will increase its existing budgets for museums and heritage by $43 million over the next five years. This is in addition to the $10 million ($2 million per year) already reallocated from the phase-out of the Mobile Exhibits Program. Canadian museums will benefit from both funding programs and enhanced federal services to assist them in adapting to current and future realities. In serving the

museum community and the Canadian public, the Department of Communications will adopt a flexible approach to administering the new policy and revised support programs. Conceived in response to Canada's size and diversity, this policy will enable us all to make closer and more tangible contact with our heritage as the twenty-first century rapidly approaches.

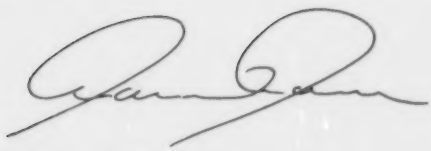

Marcel Masse
Minister of Communications
June 1990

CANADIAN MUSEUM POLICY

PART ONE

Objectives:

- To foster access by present and future generations of Canadians to their human, natural, artistic, and scientific heritage and to enhance their awareness, understanding, and enjoyment of the richness of that heritage.

- To encourage the development, management, and preservation of significant and representative museum collections in all regions of Canada.

- To enhance excellence in museum activities in Canada through support to museological research and development and assuring service throughout Canada.

Principles:

- Partnership
- Co-operation
- Continuity
- Flexibility
- Long-term planning

PROTECTING CANADA'S HERITAGE

With its new museum policy, the Government of Canada seeks to improve access for present and future generations to our human, natural, artistic and scientific heritage. To meet this goal over the next several years, the Government will support the acquisition, preservation, research, presentation and interpretation of heritage collections. By enhancing Canadians' knowledge of our rich shared past, the policy will strengthen knowledge of our distinctive present, deepening our appreciation of who we are today.

Underlying this policy is a conviction that Canadians should have access to their museum collections no matter who they are, where they live, or where they come from. Access may be gained through personal visits to exhibitions, or through museum publications; as well, contemporary audio-visual and computer technologies can now make Canadian museum collections better known across the country.

Our collections also have considerable significance as part of the worldwide heritage of humanity. Objects from Canadian collections should be displayed outside the country, just as our museums exhibit the treasures of other nations to Canadians.

The federal government recognizes the vital importance of developing, managing and preserving our collections. In partnership with provincial, territorial and municipal governments and with the private sector, the Government will encourage efforts to preserve significant and representative collections of our heritage. As part of this process, ethnic, regional and individual perspectives require special consideration — all in a spirit of openness that sees our heritage as integral with the whole history of humanity.

Canadian museums are guided by their search for excellence. To realize their aspirations, they must be equipped with an infrastructure appropriate to their needs. Federal museum policy assists them by providing specialized museological services.

It is generally recognized that museums play an essential role in nurturing our sense of identity as a people — documenting our social and cultural development, enriching our understanding of the natural and physical sciences.

Museums are well placed to contribute to our understanding of the roles played by the aboriginal people and the two founding peoples in the development of our country. Through the presentation of bilingual travelling exhibitions across Canada, museums are a vehicle for promoting the use of our two official languages. Through the infusion of funds into rural and semi-rural localities, museums stimulate regional economic development, generating employment and enhancing tourism in all regions of the country. The diversity of our origins is also reinforced in museum exhibitions and programs.

As living witnesses to our past and dynamic participants in our present and future, Canada's museums can rely on federal support for attaining their institutional goals in serving the public. This support also extends to the several National Museums, for which the Government of Canada has exclusive responsibility, and to important heritage collections belonging to various federal departments and agencies, which will continue to be maintained.

Direct financial support to non-federal museums will be provided through the following government programs:

- the Museums Assistance Program;
- the Movable Cultural Property Program;
- the Cultural Initiatives Program;
- the Canadian Job Strategy Program of Canada Employment and Immigration.

In addition, indirect federal support to museums will continue through the provision of income tax incentives for donations of cultural property.

The Government will also provide advisory and technical services supporting the advancement of museums. In facilitating information sharing within the museum community, the Government depends on the skills of museum professionals willing to share the results of their efforts in research and development. The following federal services will continue to be available.

The Canadian Conservation Institute provides Canadian museums with information about conserving artifacts in their collections. The Institute also undertakes research and conservation treatments of priority heritage objects and supports professional development in the area of conservation.

The Canadian Heritage Information Network will increase user access to its network of services, expand the range of its reference databases and extend its consulting services to more Canadian museums.

The Museums Assistance Program, in addition to providing financial support in various areas, will also deliver expanded advisory and technical services in the areas of museum planning, facilities design and upgrading, marketing, collections preservation, and transportation of travelling exhibitions.

The Movable Cultural Property Program will continue to provide tax credits that assist museums with acquisitions. The Program also makes grants for the purchase of objects meeting the criteria of Canada's legislation regarding the export and import of cultural property.

In addition to international negotiations, the federal government will undertake or sponsor museum activities internationally pursuant to both its domestic cultural and foreign policy objectives.

Canada's "temples of the human spirit" contain irreplaceable collections assembled by Canadians from the fabric of the past. These collections express our identity and our aspirations — not only as a society, but as individuals. They evoke our diverse experiences, our gifts, our creativity, our resourcefulness. For all of these reasons, the Government of Canada will continue to support and encourage our museums, ensuring that they remain among the most dynamic in the world.

THE ROLE OF MUSEUMS

Those things that are revealed by the light of day . . . are but imperfectly communicated without the aid of museums, which place on view for everyone a treasure trove of objects introducing us to the creativity and inventiveness of the human spirit down through the ages.

Such places are to be found in all enlightened nations. The time has come for Canada to take its first step in this same fruitful and instructive direction.

NAPOLÉON AUBIN, ARCHIBALD CAMPBELL, JOSEPH LÉGARÉ, WILLIAM S. SEWELL, et al, "A Proposal to Open a Canadian National Museum," *Le Canadien*, May 23, 1853.

TO MAKE KNOWN THE WORKS OF HUMANITY

When Canada's first museums were created, one principal idea predominated: to contribute to the spread of public knowledge by displaying objects that people would never see otherwise. The first collections to be exhibited were in the natural sciences: botany, zoology, geology. These were followed by the fine arts and, more recently, by the rapidly expanding fields of science and technology.

There was much to be found in the early museums — indeed, perhaps too much. The good will of curators, donors and volunteers alike was sometimes taxed by the overwhelming quantity and diversity of the collections. Nonetheless, these included treasures that are today among the prized possessions of our museums. From the great mass of their collections, museologists extracted what was truly significant. They could do this because they knew and understood the history of the peoples who built Canada, a knowledge that was instrumental in linking museums closely with their communities.

MUSEUM POLICY IN TRANSITION

Federal museum policy has undergone a process of transition over the years. In 1972, the federal government developed a policy based on the concepts of democratization and decentralization, which required that museums become more

accessible to all members of the public. Even today, decentralization of collections remains a prerequisite for meeting the goal of democratization.

The impact of that policy was considerable and is apparent in several ways. For example, public attitudes towards museums have changed: 80 percent of Canadians now express pride in their museums and favour public support for them. Canadians, their numbers bolstered increasingly by tourists from inside and outside the country, have brought the number of museum visits to over 22 million each year. With this favourable public response to museum programming, reinforced by the new federal policy measures, the Government expects annual museum visits to reach 30 million by the year 2001.

Rising museum attendance reflects well on the quality of museum programming and its acceptance by the community. As always, the human factor has been vital: the current levels of achievement could not have been reached without the efforts of Canada's 9,000 dedicated museum professionals and 20,000 committed volunteer workers.

Indeed, volunteers have played a vital role in the evolution of our museums. The sheer number and quality of volunteer workers, including those known as museum "friends," demonstrate the value that we as Canadians attach to our heritage, and the importance of museums in our communities.

These volunteers are often the same individuals who enrich museums, or even create them, by donating some or all

of their private collections to the public. In addition to contributing time, experience and knowledge to museum work, volunteers and "friends" often provide valuable financial support.

Of diverse ages and backgrounds, volunteers contribute in many ways: operating museum shops, raising funds, guiding the activities of "friends" associations, working in museum libraries and, as docents, conducting guided tours. Volunteers are found in Canadian museums of all sizes; they are especially essential to small museums, which could not survive without their contributions. Like museum professionals, volunteer workers find in museums the fundamental values basic to our society.

For the small proportion of the population who still doubt the value of government support for culture, it must be emphasized that museums make a tangible contribution to Canada's economy. Although their true value is measured in terms of our culture and heritage, it is nonetheless true that museums represent an asset whose net worth in real estate, capital equipment and collections exceeds tens of billions of dollars. In terms of overall economic impact, our museums generate almost a billion dollars in revenue each year.

CANADIAN MUSEUM POLICY

PART TWO

There is ample evidence that the public interest can be aroused in anything that tends to secure a better educated community. There is no doubt that museums and art galleries might become a tremendous force towards the education of the public in matters which are of vital importance to the physical and moral health of the nation.

SIR HENRY A. MIERS and S.F. MARKHAM, *A Report on the Museums of Canada*, presented to the Carnegie Corporation, 1932.

NEW VISTAS FOR MUSEUMS

The new federal museum policy results from a long process of analysis and consultation set in motion by the Government of Canada in 1984. The objective of that process was to assist our museums throughout the country to fulfil their role in Canadian society more effectively.

It soon became clear that the federal government and its National Museums Corporation (NMC), founded in 1968, were coming under criticism for, among other things, concentrating too much of Canada's heritage resources in Ottawa. Although the public admired the facilities and collections of the federal museums, considerable regret was expressed that these were not more accessible thoughout the country.

In 1986, the Government established the Withrow-Richard Task Force to evaluate the federal government's contribution to Canada's museums, including the role of the NMC. The Task Force produced a report that was submitted to the parliamentary Standing Committee on Communications and Culture. After studying the Task Force report and affirming most of its proposals, the Standing Committee in turn made its own recommendations to Parliament in February 1987. These called for the NMC to be dismantled and for a new federal museum policy to be developed. As a first step in this direction, the Government transferred the administration of NMC programs to the Department of Communications. The Department then conducted an extensive consultation with the museum community on directions for the new policy, through its discussion paper, *Challenges and Choices*.

From these developments flowed the elements that have guided the Government in shaping its new museum policy. Specifically, the federal government seeks to enhance Canadians' awareness, understanding and enjoyment of their human, natural, artistic and scientific heritage. It will do so by fostering the acquisition, preservation, research and interpretation of significant and representative collections of that heritage.

NATIONAL MUSEUMS AND THEIR AFFILIATES

One of the major recommendations of the Withrow-Richard Task Force was to give more autonomy to the individual National Museums. This has been accomplished by the passage of the new *Museums Act* (1990), which abolishes the National Museums Corporation and establishes the following four museums as separate autonomous Crown corporations:

- the National Gallery of Canada, including the Canadian Museum of Contemporary Photography;
- the Canadian Museum of Civilization, including the Canadian War Museum;
- the Canadian Museum of Nature; and
- the National Museum of Science and Technology, including the National Aviation Museum.

Each of these institutions will now have its own Board of Trustees, appointed by the Minister of Communications with the consent of the Governor in Council. The Minister is ultimately responsible for reporting on the administration of the

four Crown corporations to Parliament. The respective boards of trustees will select the directors of the museums, subject to the approval of the Governor in Council.

To ensure the independent administration of each museum, the *Museums Act* prohibits the Government from intervening in the acquisition, disposition, conservation and utilization of museum collections. Similiarly, the Government may not intervene in the museums' programming and other activities directed to the public, or in their research work.

Establishment of the new Crown corporations is another step towards greater decentralization in federal museum policy. The *Museums Act* recognizes the three existing Affiliated Museums and allows for the creation, if required, of new Affiliated Museums, such as the projected museums of New France, of the Performing Arts, and of Science and Technology in Montreal. Other future institutions could focus on specific priority areas such as the environment or regional concerns, or could fill gaps that now exist in heritage presentation.

The federal government is acutely aware of the role and importance of culture in our society. These major changes to the National Museums are intended to permit as many Canadians as possible to enjoy greater access to their museum heritage.

PERSPECTIVES

2001

It might seem that visitors do nothing but pass in front of museum exhibits. But if you watch closely, you will notice that they are more deeply interested in some than in others, and pause for a long time in front of these, showing them to their companions . . . We don't want merely to show objects to the public, but to teach people to notice things to which they have never paid attention, or that they have learned to ignore.

RICHARD CLAVEAU and FRANK OPPENHEIMER, "A Museum for Exploring Science," *Le Monde*, July 4, 1982.

IMPLEMENTING THE NEW MUSEUM POLICY

During the 1990s, the new federal museum policy will be implemented flexibly, fairly and equitably. The Government's approach will emphasize continuity and partnership with other levels of government and with organizations concerned with museum issues. This will be a long-term approach, encouraging collaboration between museums with complementary goals. The Government's ultimate objective will be to heighten Canadians' involvement with their heritage.

Contemporary museological thinking favours greater decentralization of collections, and a corresponding reorientation of services to the needs of the community. Thus all Canadians, no matter who they are, where they live or where they come from, would have greater access to the country's museum collections. The public may gain knowledge of our heritage in a variety of familiar ways: travelling exhibitions, museum visits, attendance at cultural events, and use of audio-visual materials or computer technology.

CANADIAN CONSERVATION INSTITUTE

Cultural institutions such as libraries and museums attempt to arrest time, or at least to create the illusion of doing so, by collecting and conserving vestiges of the past and according them the status of treasures. Paintings and writings are thus wrested, if precariously, from the dreary ravages of time.

GUY ROBERT, *Art et non finito*, Éditions France-Amérique, 1984, p. 46.

A collection's availability to the public depends in part on the physical condition of its holdings. Unfortunately, Canada's collected heritage includes many objects that cannot be circulated or even exhibited because they require conservation treatment.

The ***Canadian Conservation Institute (CCI)*** is the federal government's instrument for providing such services to the museum community. The Institute, created in 1972 to promote the preservation of Canada's heritage collections, has a mandate to prolong the life of those collections as long as possible. It carries out complex conservation treatments of exceptionally significant heritage objects at its Ottawa laboratories.

CCI will expand its research into new conservation methods. It will continue to make available its specialized knowledge through its publications program, and will offer training courses, professional development activities, and technical symposia. Recognized internationally for the excellence of its treatment and research work, CCI co-operates with such organizations as the International Council of Museums, the International Centre for Conservation, and is a founding partner of the Conservation Information Network.

As in other areas of federal museum policy, it is vital that high-quality services in the area of conservation be provided on an equitable basis throughout Canada. To that end, new CCI programs will be introduced in the areas of French-language conservation training and decentralized treatment of significant museum heritage projects. In addition, wider distribution of conservation information will be undertaken.

FRENCH-LANGUAGE CONSERVATION TRAINING

To ensure that conservation services are uniformly available throughout the country, it is important to create a training program for Canadians working in French. The Department of Communications will encourage the establishment of a professional-development program in conservation at a French-language university in Quebec, with the aim of increasing the number of practising Francophone conservators in Canada.

PRIORITY CONSERVATION PROJECTS

The increase in the number of professional conservators in Canada — from 25 in 1972 to some 350 in 1990 — means that it is now possible for more conservation work to be undertaken outside of CCI laboratories. The Institute will be prepared to manage major projects in other parts of Canada involving professionals from museums, other levels of government and the private sector. Projects considered as priorities will be those entailing collaboration with the provinces, expanding conservation knowledge, or involving complex treatments of objects of regional or national importance.

INFORMATION DISSEMINATION

CCI's publications program concentrates on disseminating research results, as well as information on conservation techniques and preventative conservation. Designed for professional conservators, the program is used by more than 3,000 specialists in Canada and abroad, providing them with information on current Canadian developments in the field, and similar activities elsewhere in the world. The dissemination of this information to museum experts in Canada is one of the most cost-effective means of protecting our heritage.

Under the new federal museum policy, the CCI will expand access to its Museological Resource Centre. Consisting of historical and contemporary documents, the Centre is one of the finest museological reference libraries in Canada, with holdings available through the inter-library loan system. In the future, greater emphasis will be placed on expanding services to medium-sized and small institutions currently unable to access the system.

CANADIAN HERITAGE INFORMATION NETWORK

Certainly culture is memory and acquired tradition, but it is no less creativity and a quest for the future.

RENÉ MAHEU, *Remarks of the Director General of Unesco*, submitted to the General Assembly, October 1973.

PROTECTING MEMORY AND TRADITION

Obtaining the maximum public benefit from Canada's museums requires documentation of the contents and significance of their collections. The ongoing process of recording and systematizing this data is a vital aspect of preserving our heritage.

The ***Canadian Heritage Information Network (CHIN)*** has the mission of creating a comprehensive, computerized national inventory of Canadian museum holdings. The existence of this inventory facilitates the management of collections, permits greater access to them, and promotes the exchange of information for planning and organizing public exhibitions. CHIN also provides a collections-management service and advice on new information technologies to museums across the country.

Under the new federal museum policy, these activities will be expanded. To date, CHIN's automated system has created computer records of 12 million heritage objects; by the turn of the century, that total will have reached 20 million.

CHIN SERVICES

The ***Canadian Heritage Information Network's*** automated collections-management service will continue to be offered to Canadian museums without charge. CHIN also provides a wide range of advisory services to museum professionals on the automation of museum information, including development of procedures and standards, database design and implementation, and training.

The Network provides access to more than 120 databases through Canadian and international telecommunications facilities for researchers and the museum community, here and abroad. This makes it possible to obtain information on the location, physical description, condition and heritage significance of objects in museum collections. This information facilitates decision-making concerning conservation, collection building, and exhibition planning in Canada or abroad. CHIN services, including the Conservation Information Network, are used by more than 350 museums in all regions of Canada and in more than twenty countries around the world.

In the next few years, CHIN will accelerate the dissemination and sharing of its information within the Canadian museum community. This will be accomplished both by expanding the type and quantity of information available through the Network, and by opening access to the Network to more Canadian museums. CHIN will facilitate the formulation and testing of new information-management practices, standards and techniques, and disseminate the results of these initiatives to the museum community. In addition to providing users with a wider range of reference databases tailored to the emerging needs of museums, CHIN will offer a technology-assessment service to the museum community regarding the acquisition of information systems.

MOVABLE CULTURAL PROPERTY PROGRAM

. . . every nation possesses a specific individuality that distinguishes it from the general individuality of humanity.

J.W. GOETHE, *Écrits sur l'art*, introduced by T. Todorov. Translated by J.M. Schaeffer, Klincksieck, Paris, 1983.

THE INDIVIDUALITY OF PEOPLES

An often-neglected aspect of heritage preservation is the loss of significant objects through export. Since these losses hamper our ability to maintain our heritage, legislation exists to facilitate the return of Canadian heritage objects held outside the country, as well as to control the export of those now in the country. The principal objective of the *Cultural Property Export and Import Act* is to retain in Canada representative examples of movable cultural property. The range of objects protected under the Act is very broad, embracing works of art, historical artifacts, specimens of natural history, archival materials, and historical scientific and technological equipment.

The Act contains mechanisms for controlling exports, tax incentives for individuals to donate or sell cultural objects considered to be of exceptional importance to Canadian museums, and grants to repatriate objects that have already been exported. These provisions benefit Canadian museums, and consequently the Canadian public. The ***Movable Cultural Property Program (MCP)*** for strengthening Canada's cultural fabric will now enjoy increased budgetary resources to enable museums to continue actively purchasing objects held outside the country or threatened with permanent export.

MUSEUMS
ASSISTANCE
PROGRAM

The ideals that have nourished creativity and progress should be accompanied today by realism, to ensure firm foundations for museology.

GAËL DE GUICHEN and
JACQUELINE MAGGI,
Museum, Unesco, Paris, no. 163,
1989, p. 140.

ENSURING FIRM FOUNDATIONS

As a major means of giving effect to its support for Canada's diverse museum community, the federal government operates the ***Museums Assistance Program (MAP)***. The various components of MAP constitute the Government's main instrument of direct support for museums. This program delivers a broad range of funding and other assistance measures for implementing the goals of federal museum policy. Under the new policy, significantly increased budgetary resources for MAP will ensure more adequate financial and technical assistance for our museums and related non-profit organizations.

Canadian museum professionals are entrusted with a major responsibility: discovering, assessing, maintaining and restoring heritage collections that reflect the history of the peoples of Canada. Our museums also have a further responsibility: to interpret and communicate the contents of their collections. This is a complex task requiring favourable conditions for success. The Museums Assistance Program reinforces excellence by responding to the need for advisory services, by contributing to the organization of exhibitions and other programming activities, by supporting the upgrading of facilities and equipment, and by assisting professional development.

MAP FUNDING

EXHIBITIONS

The ***Museums Assistance Program*** will focus its efforts on those exhibition activities for which federal support is indispensable. Grants in aid of exhibitions will be available to facilitate Canadians' access to their human, natural, artistic and scientific heritage, and to foster knowledge and appreciation of that heritage.

This support will be provided for travelling exhibitions of provincial, interprovincial or international scope. A comprehensive funding approach will cover all stages of exhibition development, from the planning and research stages through the promotion and evaluation. MAP assistance is not available for exhibitions of contemporary art, which receive federal funding through the Canada Council.

In the last twenty years, the overall situation of our museums has improved, in the sense that Associate Museums, which have been given a special status, are no longer the only institutions with major collections and the ability to maintain and exhibit them well. Equity therefore demands that all Canadian museums become eligible for federal assistance designed to create greater access for Canadians to museum collections.

The program of financial assistance previously provided exclusively to the Associate Museums will continue to be made available through the fiscal years 1990-91 and 1991-92, but will terminate on March 31, 1992. During this transitional period, the former Associate Museums may apply for assistance under the new MAP program of aid to exhibitions, in open competition with other applicants.

Also, the National Exhibition Centres (NECs) have evolved across the country, as multidisciplinary cultural centres and museum sites. Under the new museum policy, existing NECs will continue to receive support from the federal government, but no new institutions will be established or designated as NECs. Financial support for NECs will remain at its current level; otherwise, these institutions will be encouraged to compete for funding under other program components.

FACILITIES UPGRADING AND EQUIPMENT

To improve Canadians' access to their heritage, and to safeguard Canadian museum collections, grants will be available for the upgrading of facilities and equipment for conservation, storage and preservation.

There will also be financial support for long-term planning projects, facilities design, and innovative marketing projects. This support will seek to ensure the effective development of our museums and the efficient use of their available resources.

COLLECTIONS MANAGEMENT

Museums will benefit from financial assistance for documentation and automation of collections data, to ensure that data are compatible with other Canadian collections using the standards of the Canadian Heritage Information Network.

PROFESSIONAL DEVELOPMENT

Professionalism is an essential criterion in all areas of museum operations. Grants will be available for projects in museum research, standards development, instructional methods, training, and in the evaluation of such projects. Assistance will also be extended to mid-career professional development.

PRIORITY INITIATIVES

The search for excellence being the ultimate objective of government support in the museum sector, financial assistance will be available for special services in priority areas. Examples of such projects might include conferences, publications, or other ventures considered important for the museum community.

ABORIGINAL MUSEUM DEVELOPMENT

The proper care of Canadian heritage requires that financial resources be designated for the preservation, protection and management of representative collections of aboriginal cultures. This support will also be available for the professional development of aboriginal museum personnel. The program will be developed in close consultation with the aboriginal and museum communities.

MAP PROFESSIONAL AND CONSULTING SERVICES

EXHIBITION TRANSPORT SERVICE

Transportation for exhibitions and artifacts will continue to be provided to museums and related institutions on a cost-recovery basis. Technical consultation is also provided on questions relating to exhibition transport.

TECHNICAL ADVICE FOR INTERNATIONAL EXHIBITIONS

Technical advice will be provided to Canadian museums wishing to borrow exhibitions from abroad or circulate exhibitions outside Canada.

INSURANCE FOR TRAVELLING EXHIBITIONS

The existing Insurance Program for Travelling Exhibitions will be integrated into MAP with an expanded budget. Guidelines for accessing the program will remain the same. However, the cost-sharing formula will be modified, allowing the program to assume a larger share of the expense of insuring exhibitions.

FACILITIES AND DEVELOPMENT

Modernization of museum facilities and development of plans for museum conservation may require consultation by specialists. These professionals will provide advice to institutions on such matters as environmental controls related to building design, fire protection and security, developmental planning, and marketing.

IMPLEMENTATION OF MAP

The implementation and administration of the ***Museums Assistance Program*** will be carried out by headquarters officials of the Department of Communications, supplemented by personnel in the Department's regional offices.

Proposals will be assessed by the Program's professional staff, as part of an evaluation process involving specialists from the museum community. Recommendations will then be submitted to the Minister of Communications for approval.

RESEARCH ON MUSEUMS

Yet never has humanity devoted so much effort as it does today to examining its past and discovering the earliest evidence of its presence.

ANDRÉ CORBOZ, *Vie des Arts*, vol. XIX, no. 76, autumn 1974, p. 4.

EXAMINING THE WORK AND ITS EVIDENCE

The Department of Communications has initiated a research program in order to provide Canadian museums with a necessary developmental tool. The program will compile data on all matters concerning museums, including their physical condition, programming, audiences, and other needs.

These research findings will assist the Department in determining where, when and how it can act to apply its museum policy and programs more effectively. The program will also help museum managers identify the strengths and weaknesses of the services they offer and provide a stronger basis for the development of individual museums. For example, if the needs of visitors to Canadian museums are not sufficiently known, the research program will attempt to pinpoint those needs and permit them to be better served. In addition, research into the museum labour market will assist in framing guidelines for training and professional development programs.

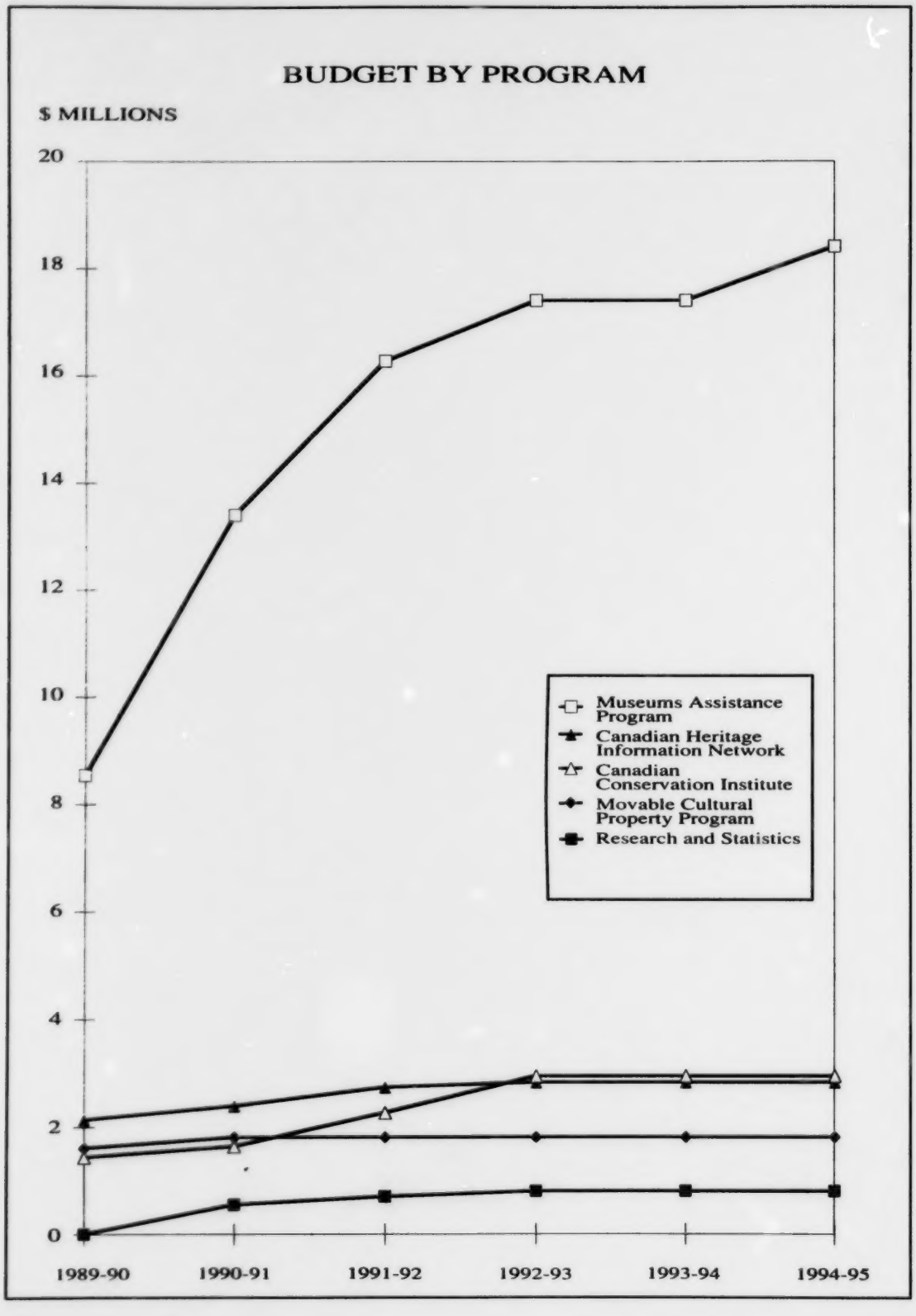
BUDGET BY PROGRAM
$ MILLIONS
20
18
16
14
12
10
8
6
4
2
0
1989-90
1990-91
1991-92
1992-93
1993-94
1994-95
Museums Assistance Program
Canadian Heritage Information Network
Canadian Conservation Institute
Movable Cultural Property Program
Research and Statistics

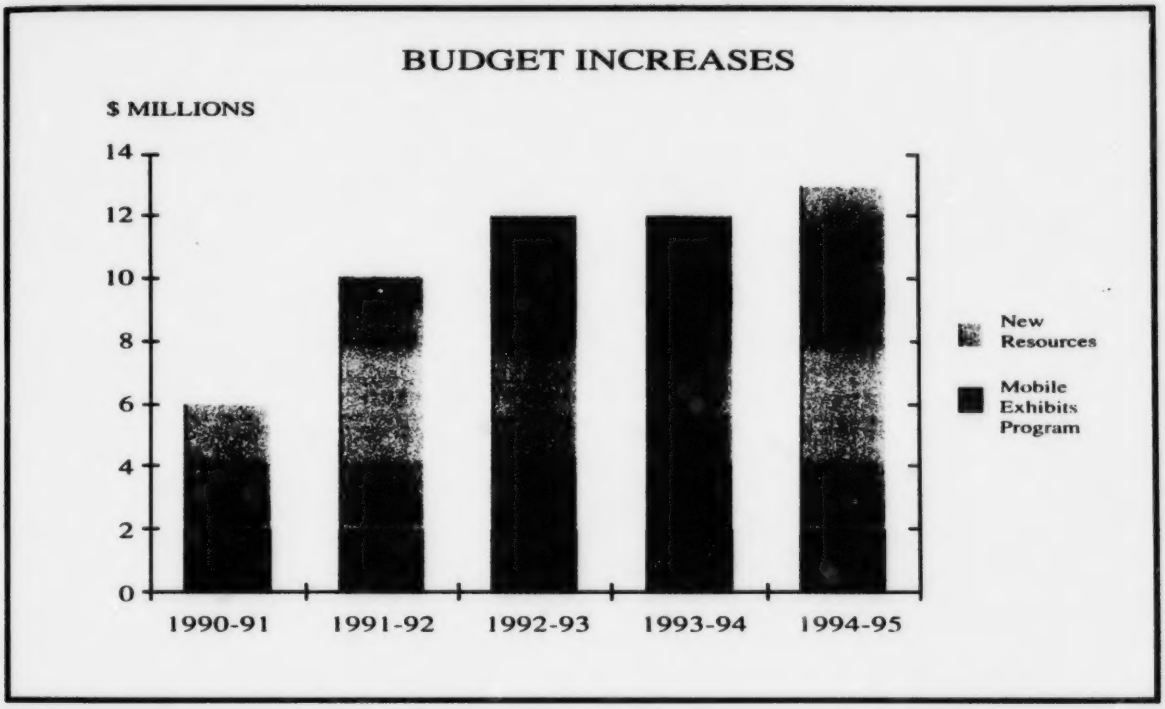
BUDGET INCREASES
$ MILLIONS
14
12
10
8
6
4
2
0
1990-91
1991-92
1992-93
1993-94
1994-95
New Resources
Mobile Exhibits Program

BUDGETARY RESOURCES

As products of their time, museums are the reflection of the economic, social and political conditions of the societies that conceived them.

GAËL DE GUICHEN and JACQUELINE MAGGI, *Museum*, Unesco, Paris, no. 163, 1989, p. 139.

A REFLECTION OF SOCIETY

The importance that the federal government accords to museums is amply justified by their social and cultural role in informing us about our past, and thus illuminating our present and future. In addition, the impact of museums on regional tourism development and job creation strengthens the case for public support.

For these reasons, $43 million in new funding will be injected over the next five years into federal programs and services for non-federal museums. This is in addition to $10 million ($2 million per year) being transferred from the cancelled Mobile Exhibits Program.

This total investment of $53 million will be phased in between 1990 and 1995. By the third year of the five-year period, the increased funding will have an accelerated impact, since the annual net increase will rise from $4 million in 1990-91 to $10 million by 1992-93.

These resources will be made available to the following programs: the Museums Assistance Program; the Insurance Program for Travelling Exhibitions; the Movable Cultural Property Program; the Canadian Conservation Institute; the Canadian Heritage Information Network; and Museum Policy Research.

MUSEUMS ASSISTANCE PROGRAM (MAP)

Direct funding under MAP will increase from the 1989-90 level of $8.5 million to $18 million by 1994-95 (an increase of 112 percent, including the $2 million per year transferred from the former Mobile Exhibits Program).

CANADIAN CONSERVATION INSTITUTE (CCI)

By 1994-95, the annual budget will be increased by $1.5 million. Most of this increase will be used for the new training program for Francophone conservators and conservation treatments outside the National Capital Region. The remainder will be used for fellowships and wider dissemination of information through both the CCI publications program and the Museological Resource Centre.

CANADIAN HERITAGE INFORMATION NETWORK (CHIN)

In addition to increased resources from international activities, the CHIN annual budget will increase by $690,000 by 1994-95. This will fund expanded services related to network development, fellowships and technology assessment.

MOVABLE CULTURAL PROPERTY PROGRAM (MCP)

The grant budget of the Movable Cultural Property Program will be increased by $200,000 to a total of $1.8 million annually.

INSURANCE PROGRAM FOR TRAVELLING EXHIBITIONS

Currently at $270,000, the budget for this program will rise to $370,000 to meet increased demands.

MUSEUM POLICY RESEARCH

Research initiatives will expand in areas such as visitor surveys, with a budget of $600,000 by 1994-95.

CANADIAN MUSEUM POLICY

CONCLUSION

The eye has been called the window of the spirit; it is the principal means by which the intellect appreciates fully the magnificence of the infinite works of nature. The ear is our second faculty, for it derives its nobility from the fact that it hears the utterances of those things that the eye has seen. Historian, poet or mathematician, if you have never apprehended objects with the eye, you will scarcely be able to describe them in your writings.

LEONARDO DA VINCI, "Comparison of the Arts," *The Notebooks of Leonardo da Vinci, Volume 2*, Gallimard, 1987, p. 226.

WHEN OBJECTS SPEAK

Canada's museums are custodians of the three-dimensional heritage of which Leonardo speaks: the evidence of scientific discoveries, the experiments of evolving art forms, the records and fragments of strife, struggle and achievement that led to the birth of a living society.

Reflecting Canadians' maturity as a people, the new federal museum policy responds to the mandate that they have given their government in this field. The policy accomplishes a lot with a little; it affirms the significance of museums in Canadian life at a time when the economy is under pressure and financial resources are limited.

The policy described in these pages highlights the importance that the Government places on public access to our museums and their collections. The policy gives our museums the tools they need to reach their goals. It makes effective use of existing and new resources for museum development, providing meaningful budget increases and a corresponding reorganization of programs and services.

Museums are not solely preoccupied with the past. The new policy has been shaped with an eye on the next century; it addresses the changes taking place in the museum community as it engages contemporary concerns and ideas.

Today's generations have a responsibility to bear witness to the present. With the tangible artifacts of our own time, we mark the route we have followed and the route we will take tomorrow. Like past generations, those of the present have an

almost instinctive need to bear witness, so that the era we have lived through will not be forgotten: the era of television, computer technologies, satellites and space exploration; the era of pollution, plastics and laser beams.

In the museums of tomorrow, our memories will mingle with those of past generations, and we too will enter history, to be observed and studied as part of the continuing process of understanding human development. That is the true function of a museum: to be a window on the human spirit.

PHOTOGRAPHY

Mosaic of the Nine Muses (Third century, A.D.),
Rheinisches Landesmuseum, Trier

Canadian Museum of Civilization
photographer: Harry Foster

Dawson City Museum and Historical Society
photographer: Gregory Skuce

Prince of Wales Northern Heritage Centre
photographer: John Poirier

Vancouver Art Gallery
photography: Vancouver Art Gallery

Glenbow Museum
photography: Glenbow Museum

Saskatchewan Museum of Natural History
photography: Saskatchewan Museum of Natural History

Winnipeg Art Gallery
photographer: Ernest P. Mayer

Royal Ontario Museum
photography: Royal Ontario Museum

Montreal Museum of Fine Arts
photographer: Brian Merrett, MMFA

New Brunswick Museum
photography: New Brunswick Museum

Confederation Centre Art Gallery and Museum
photography: Barrett and MacKay

Art Gallery of Nova Scotia
photography: Nova Scotia Information Service Photo

Newfoundland Museum
photography: Newfoundland Museum

National Gallery of Canada
photographer: Rob Fillion

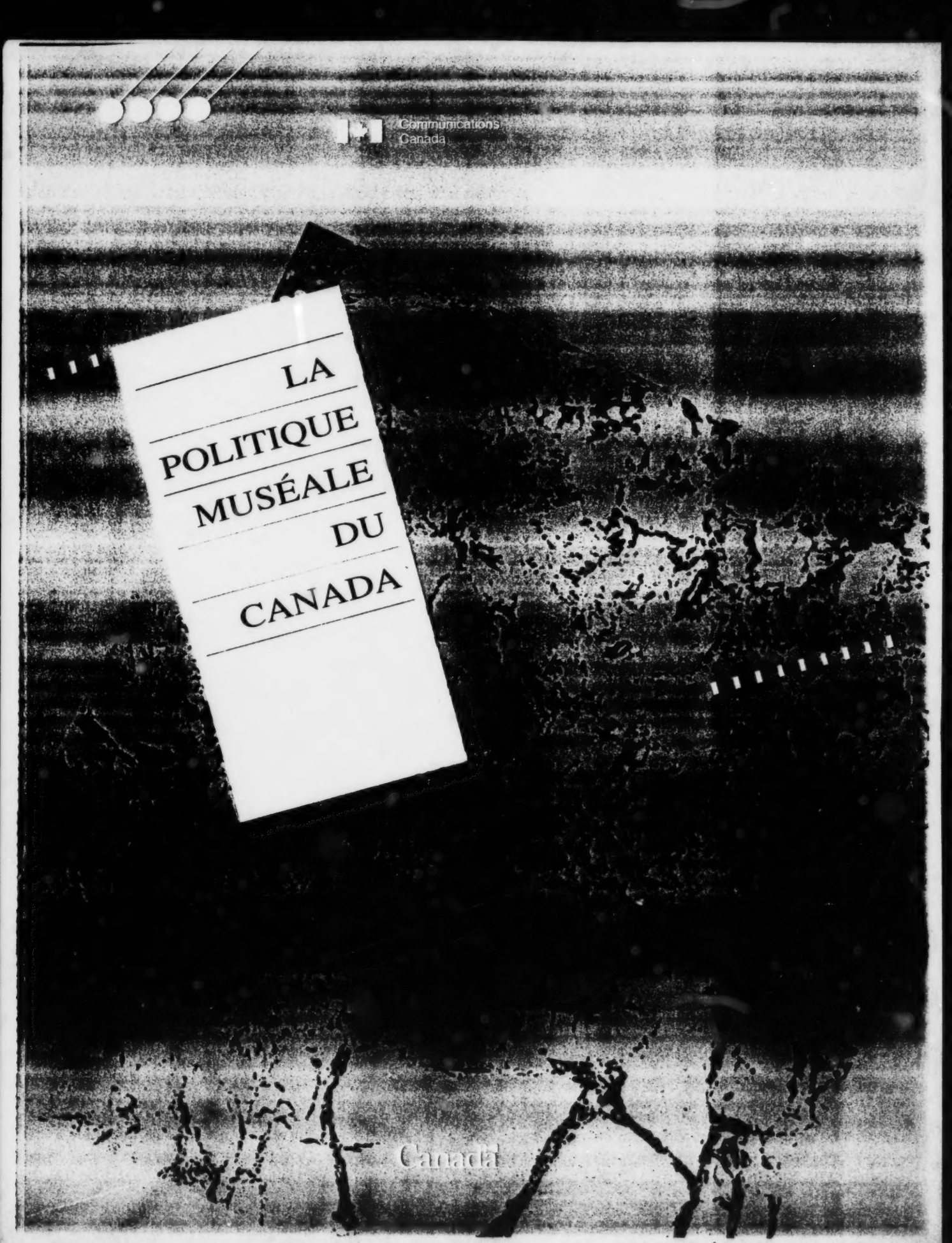
Communications Canada
LA POLITIQUE MUSÉALE DU CANADA
Canada

© Ministre des Approvisionnements
et Services Canada 1990

N° de cat. Co 22-94 / 1990

ISBN 0-662-57583-0

LA POLITIQUE MUSÉALE DU CANADA

LES ATELIERS
DE L'ESPRIT
HUMAIN

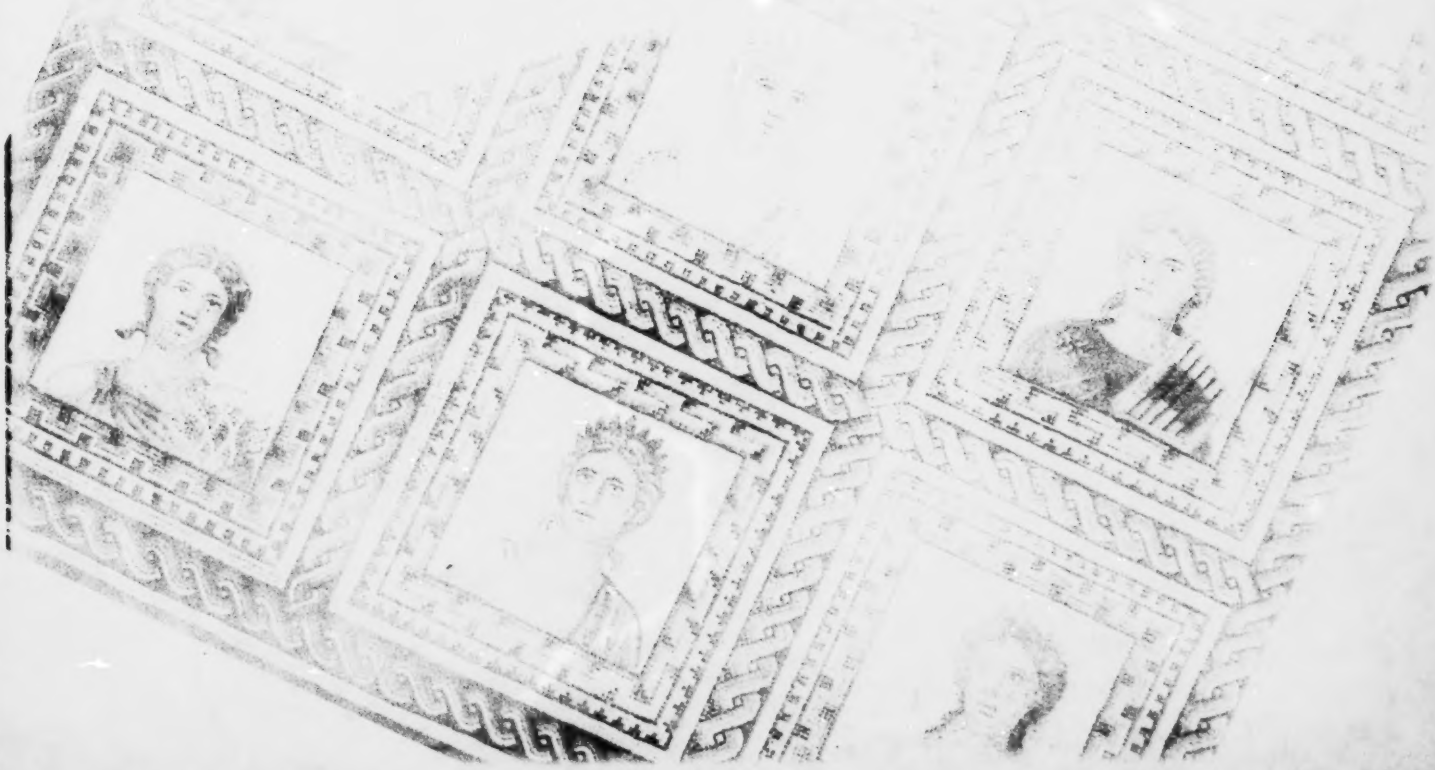

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

INTRODUCTION 6

LES ATELIERS DE L'ESPRIT HUMAIN... 7

PREMIÈRE PARTIE 12

POUR PROTÉGER LE PATRIMOINE DU CANADA 13

LE RÔLE DES MUSÉES 18

FAIRE CONNAÎTRE LES ŒUVRES DE L'ESPRIT HUMAIN 19

UNE POLITIQUE MUSÉALE EN TRANSITION 20

DEUXIÈME PARTIE 22

UN PAYSAGE MUSÉAL MODIFIÉ 23

LES MUSÉES D'ÉTAT ET LES MUSÉES AFFILIÉS 24

PERSPECTIVES 2001 26

LA POLITIQUE MUSÉALE EN APPLICATION 27

L'INSTITUT CANADIEN DE CONSERVATION (ICC) 28

SUBJUGUER LE TEMPS 29

Formation en conservation, en langue française 31

Projets de conservation prioritaires 31

Diffusion de l'information 32

PAGE

LE RÉSEAU CANADIEN D'INFORMATION SUR LE PATRIMOINE (RCIP) 34
PROTÉGER MÉMOIRE ET TRADITION 35
Les services du RCIP 36

LE PROGRAMME DES BIENS CULTURELS MOBILIERS (BCM) 38
L'INDIVIDUALITÉ DES PEUPLES 39

LE PROGRAMME D'APPUI AUX MUSÉES (PAM) 40
ASSURER DES ASSISES SOLIDES 41
Aide financière 42
Expositions 42
Amélioration et équipements 43
Gestion des collections 44
Perfectionnement professionnel 44
Initiatives prioritaires 44
Développement des musées autochtones 45
Services professionnels et consultatifs 46
Services de transport d'expositions 46
Appui technique aux expositions internationales 46
Assurances des expositions itinérantes 46
Conception des installations 47
Mise en application du PAM 47

PAGE

LA RECHERCHE SUR
LA SITUATION MUSÉALE 48
INTERROGER L'ŒUVRE ET SES TRACES 49

LES RESSOURCES BUDGÉTAIRES 52
UN REFLET SOCIAL 53

CONCLUSION 56
QUAND PARLENT LES OBJETS 57
PHOTOGRAPHIES 60

LA POLITIQUE MUSÉALE DU CANADA

INTRODUCTION

|...| des musées, formés avec choix, sont en quelque sorte les ateliers de l'esprit humain. Que de gens qui étaient tourmentés par l'inquiétude indécise du génie ont connu leur vocation |...| à l'aspect d'un ouvrage bien exécuté !

ABBÉ GRÉGOIRE, *Rapport sur la bibliographie présenté à la Convention nationale*, le 22 Germinal An II (1794).

LES ATELIERS DE L'ESPRIT HUMAIN

La maturité d'un peuple se reconnaît à la fierté que lui inspirent son Histoire et sa culture ainsi qu'à son aptitude naturelle à y voir son reflet. À aimer cette image de lui-même, à en être fier et à chercher à la diffuser. Il peut le faire par l'imprimé, par les communications et les télécommunications, mais l'œuvre, l'objet est et restera l'unique contact tangible matériel de ce peuple avec son Histoire.

L'Histoire racontée en trois dimensions est née du souci de l'Égyptien Ptolémée Ier de s'entourer d'êtres et d'objets qui témoignaient du degré d'évolution de la civilisation. Rassemblées dans le temple qu'il créa pour elles, les Muses se sont associées dans une œuvre destinée à supporter et à encourager l'intérêt et la curiosité de l'Homme pour les beaux-arts, les lettres et la science.

Longtemps, le musée s'est développé autour de galeries de portraits ou de souvenirs précieux issus du passé de la noblesse et des Églises. Longtemps encore, c'est en cercle fermé qu'on jouissait du privilège d'admirer les œuvres d'art ou de toucher les vestiges des grandes civilisations qu'on exposait à l'abri du regard du peuple.

À la fin du XVIII[e] siècle l'Europe, découvrant les trésors gardés par la noblesse, était confrontée à une somme d'œuvres et d'objets collectionnés sans égard aux idées religieuses, sociales ou raciales. L'art et la culture ignorent les frontières, aplanissent les préjugés. L'étalage de ces témoins du génie humain a favorisé la naissance de nombreuses institutions et stimulé la constitution de collections dont l'importance s'est affirmée à partir du moment où elles ont été vues et connues par un nombre grandissant d'individus. Progressivement, s'est imposée l'idée que les gouvernements devaient apporter une contribution concrète à la protection du patrimoine universel.

Au Canada, l'intérêt des collectionneurs s'est d'abord développé selon une méthode scolastique. Le besoin d'apprendre et d'éduquer a stimulé des naturalistes qui ont donné naissance aux premiers musées ouverts au public. À ce désir de transmettre le savoir a succédé celui de diffuser le beau. Des

peintres ont voulu montrer leurs œuvres et celles qu'ils collectionnaient. Ils ont ouvert leurs salons et participé à des expositions publiques. Vers la fin du XIX^{e} siècle, les plus riches parmi les Canadiens contribuaient à la naissance des « galeries des beaux-arts », qui annonçaient les premiers musées. Ces mécènes enrichirent ces institutions par des dons de collections d'œuvres et d'objets quelquefois rassemblées par plus d'une génération.

Même si les collections canadiennes n'ont pas été menacées, détruites ou dispersées comme ce fut le cas en Europe, l'intérêt des Canadiennes et des Canadiens pour leur patrimoine s'est accru, suivant en cela un courant universel. La nécessité de protéger les collections et de les loger mieux que convenablement a été exprimée, même par les personnes qui ne fréquentent pas les musées. Dans un concert presque unanime, les Canadiennes et les Canadiens croient que les musées doivent être accessibles. Ils attendent des divers paliers de gouvernement qu'ils contribuent à soutenir les institutions, les communautés et les individus qui ont constitué des collections et créé des musées. Ils attendent de l'État qu'il joue un rôle direct dans la préservation, la conservation, l'enrichissement et l'exposition des collections.

Les musées ne sont plus des lieux sacrés; on les a ouverts aux citoyens dont ils manifestent la culture et les connaissances.

La politique muséale décrite dans les pages suivantes a été conçue dans une perspective de continuité parce que l'oeuvre entreprise, il y a une vingtaine d'années, mérite d'être perpétuée. L'engagement du gouvernement du Canada à cet égard est partagé par les provinces. Plusieurs d'entre elles, dont c'est également le rôle de protéger les collections et d'appuyer la communauté muséale, se sont dotées de politiques en la matière.

Pour sa part, le gouvernement du Canada a choisi de continuer à protéger les collections majeures et d'en faciliter l'accès aux Canadiennes et aux Canadiens. Pour y parvenir, il a résolu d'intervenir en des domaines prioritaires comme les expositions, la conservation, la gestion de l'information, l'amélioration des équipements, la formation professionnelle et le développement des musées autochtones.

C'est pourquoi le Gouvernement a résolu d'augmenter sensiblement les budgets consacrés aux musées; en plus des 10 millions de dollars (2 millions de dollars par année) provenant des budgets autrefois consacrés au Programme des expositions mobiles, 43 millions de dollars s'ajouteront à ces budgets au cours des cinq prochaines années. Les musées canadiens

pourront disposer de programmes de financement, de services et de conseils de mieux en mieux adaptés aux conditions modernes. La communauté muséale et le public constateront que le ministère des Communications, chargé de la mise en œuvre de cette politique, a adopté des mécanismes et appliqué des mesures souples qui faciliteront l'accès au patrimoine.

Adaptée à la taille et à la diversité du pays, cette politique témoigne des tendances qui, dans la perspective du prochain siècle, établissent le contact des peuples avec leur patrimoine.

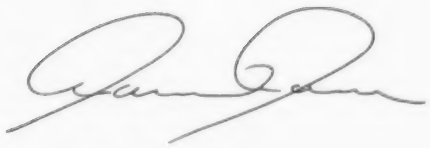

Marcel Masse
Ministre des Communications
Juin 1990

LA POLITIQUE MUSÉALE DU CANADA

PREMIÈRE PARTIE

Les objectifs

- Favoriser l'accès des générations actuelles et futures à leur patrimoine culturel, naturel, artistique et scientifique et les aider à en mieux connaître, comprendre et apprécier la richesse.
- Favoriser l'enrichissement, la gestion et la préservation de collections muséologiques particulièrement importantes et représentatives dans toutes les régions du pays.
- Encourager les musées canadiens dans leur quête de l'excellence en appuyant la recherche et le développement muséologiques et en assurant des services sur l'ensemble du territoire.

Les principes

- le partenariat
- la coopération
- la continuité
- la souplesse
- la planification à long terme

POUR PROTÉGER LE PATRIMOINE DU CANADA

Le gouvernement du Canada a voulu, dans l'élaboration de la nouvelle politique muséale, faciliter aux générations actuelles et futures l'accès à leur patrimoine culturel, naturel, artistique et scientifique. L'acquisition, la préservation, l'analyse, l'interprétation et la mise en valeur des objets qui forment les collections canadiennes sont les moyens qu'il favorisera au cours des prochaines années pour donner un caractère concret à ce voeu. La connaissance de cet héritage du passé fournira aux Canadiennes et aux Canadiens un moyen additionnel de comprendre ce qu'ils sont.

Quel que soit leur statut, leur lieu de résidence ou d'origine, tous les Canadiens doivent avoir accès aux collections gardées dans leurs musées. L'accès à ce riche patrimoine peut se faire par le biais de visites aux établissements où se trouvent des objets et par la voie de l'imprimé. À ces moyens traditionnels, le XX^{e} siècle a ajouté l'audiovisuel et l'informatique pour faire connaître les collections muséales canadiennes.

Les collections canadiennes ont une importance significative dans l'ensemble du patrimoine mondial. Pour cette raison, le contenu de ce patrimoine doit être diffusé à l'extérieur du Canada. Inversement, les musées du Canada pourront mettre les richesses des autres pays à la portée des Canadiennes et des Canadiens.

Les notions d'enrichissement, de préservation et de gestion des collections n'ont pas échappé au gouvernement du

Canada. En collaboration avec les administrations provinciales, territoriales et municipales et avec le secteur privé, il appuiera toute démarche destinée à sauvegarder les collections muséologiques importantes et représentatives du patrimoine canadien. Dans un esprit d'ouverture qui intègre ce patrimoine au processus d'évolution de l'Humanité, les aspects ethniques, régionaux ou particuliers commandent aussi une attention spéciale.

La quête de l'excellence caractérise les musées du Canada qui, pour atteindre cet objectif, ont besoin d'une infrastructure appropriée. Le gouvernement du Canada intervient à ce niveau en leur fournissant des services spécialisés.

On connaît le rôle joué par les musées. Ils traitent de l'identité, témoignent de l'état de la culture, de l'évolution de la société, de son intérêt pour la nature et du génie de ses scientifiques.

Les musées sont aussi des instruments privilégiés qui contribuent entre autres à la compréhension du rôle joué par les peuples autochtones et les deux peuples fondateurs dans le développement de notre pays. Ils font la promotion de l'usage de nos deux langues officielles, en organisant et en présentant des expositions itinérantes bilingues dans tout le pays. Par l'injection de fonds dans les localités rurales ou semi-rurales où sont situés la plupart des petits musées, ils stimulent le développement économique régional, l'activité touristique et la création d'emplois dans toutes les régions du pays. Ils soulignent la diversité de nos origines dans les expositions et les programmes qu'ils réalisent.

Témoins actifs du passé, du présent et du devenir des Canadiennes et des Canadiens, les musées du Canada peuvent donc compter sur l'appui du Gouvernement pour atteindre leurs objectifs comme institutions publiques. Cet appui se manifeste aussi au niveau des musées d'État dont le Gouvernement a la responsabilité exclusive. Il veille de plus sur les collections importantes qui appartiennent à plusieurs organismes et ministères du gouvernement du Canada, qui continuent d'en assurer la gestion.

Quant à l'aide financière proposée aux musées canadiens autres que les musées d'État, elle est disponible par l'intermédiaire des programmes suivants : le Programme d'appui aux musées, le Programme des biens culturels mobiliers, le Programme d'initiatives culturelles ainsi que par le biais du programme de Planification de l'emploi de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada. Le gouvernement du Canada continue aussi d'aider indirectement les musées en maintenant sa politique d'émission de reçus d'impôt pour le don de biens culturels.

La prestation de services techniques et d'experts-conseils permet de contribuer à l'essor de nombreux musées. Le gouvernement du Canada facilite donc la diffusion de l'information sur la muséologie. Cette information s'appuiera sur la compétence et la science des individus qui œuvrent dans le milieu et s'occupent de faire partager les résultats de leurs recherches et initiatives.

L'Institut canadien de conservation est accessible à l'échelle du pays. Il offre des services de recherche et de conservation, il restaure les objets qui présentent un intérêt particulier et soutient les activités de formation en conservation.

De son côté, le Réseau canadien d'information sur le patrimoine ouvre l'accès à ses réseaux, élargit l'éventail des bases de données qu'il met à la disposition des musées et développe ses services de consultation.

Le Programme d'appui aux musées, en plus de fournir une aide financière dans plusieurs domaines, intervient également dans le secteur de la prestation de services en prodiguant les conseils de spécialistes à propos de la planification, de la conception et de l'aménagement des musées, de la sauvegarde des collections et du transport d'expositions et de la promotion des musées.

Le Programme des biens culturels mobiliers fournit, sous forme de crédits d'impôt, un appui financier pour les acquisitions. Il accorde aussi des subventions pour l'achat d'objets qui répondent aux critères de la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*.

En plus de négocier avec d'autres États, le gouvernement du Canada entreprendra ou parrainera des activités internationales conformes aux objectifs de sa politique culturelle et de sa politique de relations internationales.

Les collections d'importance, rassemblées par les Canadiennes et les Canadiens, constituent la trame d'un passé qui occupe presque tout l'espace des « ateliers de l'esprit humain ». Traces d'un passé vivant, les collections traitent de l'identité et des aspirations collectives et individuelles. Elles révèlent les conditions de vie des peuples, leur talent et leur esprit d'invention.

Pour toutes ces raisons, le gouvernement du Canada continuera d'aider nos musées et veillera en outre à ce qu'ils demeurent parmi les plus dynamiques du monde.

LE RÔLE DES MUSÉES

Que les lumières ainsi dévoilées [...] ne sont qu'imparfaitement transmises sans l'aide des musées qui mettent à la vue de tout le monde des dépôts d'objets qui servent à faire connaître les œuvres de la création et les inventions de l'esprit humain dans tous les siècles.

Que de pareils dépôts se trouvent chez toutes les nations éclairées et que le temps est arrivé où il devient à propos pour le Canada de faire un premier pas dans la même carrière d'utilité et d'instruction [...].

NAPOLÉON AUBIN, ARCHIBALD CAMPBELL, JOSEPH LÉGARÉ, WILLIAM S. SEWELL *et al.*, proposition en faveur de l'ouverture d'un musée national pour le Canada, *Le Canadien*, 23 mai 1853.

FAIRE CONNAÎTRE LES ŒUVRES DE L'ESPRIT HUMAIN

À l'origine des premiers musées créés au Canada, une idée principale dominait. Celle de contribuer à l'accroissement des connaissances de la population et de lui montrer des choses qu'elle n'aurait autrement jamais vues. Les premiers à constituer des collections, l'ont fait au nom des sciences naturelles. La botanique, la zoologie, la géologie ont vite été rattrapées par les beaux-arts et, le progrès aidant, par les sciences et la technologie.

Ces musées d'hier contenaient beaucoup et trop, de sorte que la bonne volonté des collectionneurs, des donateurs et des bénévoles était paralysée par le caractère hétéroclite de l'ensemble. Ce même ensemble, sous-estimé, recelait pourtant les trésors qui font maintenant l'orgueil des musées du Canada. Du beaucoup et du trop, les muséologues ont extrait le significatif. Ils ont pu s'y consacrer grâce à une connaissance du passé qui a débouché sur une conception réaliste de l'évolution des peuples qui ont bâti le Canada. Ce facteur fondamental permet enfin aux musées de s'intégrer aux communautés dont ils dépendent.

III

UNE POLITIQUE MUSÉALE EN TRANSITION

En 1972, le gouvernement du Canada se dotait d'une politique muséale. La politique culturelle de démocratisation et de décentralisation mise de l'avant à cette époque s'appuyait sur la nécessité d'ouvrir à tous la porte des musées. Quant à la décentralisation des collections, elle continue d'être nécessaire pour atteindre l'objectif de démocratisation.

Les résultats de cette politique sont visibles de plusieurs points de vue. Par exemple, au chapitre des mentalités, c'est l'ensemble de la population qui a évolué. Quatre-vingts pour cent des Canadiennes et Canadiens expriment maintenant leur fierté et souhaitent que se poursuive l'effort de soutien aux institutions muséales. Cette même population, à laquelle se joignent de plus en plus de touristes d'ici et d'ailleurs, a fait grimper à 22 millions le nombre des visiteurs accueillis chaque année dans les musées. Grâce à la faveur dont jouissent les activités muséales qui touchent l'ensemble du pays et aux mesures qu'il entend prendre, le gouvernement du Canada espère voir le nombre des visiteurs passer de 22 à 30 millions d'ici l'an 2001.

Il est évident que si la fréquentation des musées s'accroît, c'est parce qu'ils s'imposent par leur qualité et par l'affirmation de leur rôle dans la communauté. Pour atteindre ce résultat, il a fallu s'appuyer sur les ressources humaines et compter sur les 9 000 employés et les 20 000 bénévoles à l'emploi des musées.

Le nombre, la qualité et le rôle des bénévoles dans l'évolution de la communauté muséale indiquent à quel point le musée et le patrimoine sont présents dans les préoccupations des Canadiennes et des Canadiens.

Les bénévoles, et toutes les personnes qui se font connaître comme « amies » des musées, confirment la place de ces institutions dans leur milieu. Ce sont, très souvent, ces mêmes personnes qui enrichissent les musées mis sur pied grâce à leur action, en offrant des collections ou des éléments de collections. En plus d'investir temps, expérience et connaissances dans cette œuvre communautaire, il arrive que les bénévoles et « amis » des musées les soutiennent financièrement.

De tout âge et de tout milieu, les bénévoles occupent de nombreuses fonctions dans les musées; ces personnes administrent les boutiques, mettent sur pied les collectes de fonds et stimulent l'action des « amis » des musées. Ils contribuent aussi par exemple au fonctionnement des bibliothèques et travaillent comme guides-interprètes.

Essentiels à plusieurs des petits musées qui ne survivraient pas sans leur contribution, les bénévoles sont présents dans tous les musées du Canada, quelle que soit leur taille. Au même titre que les employés qui bénéficient d'un salaire, les bénévoles retrouvent dans les valeurs véhiculées par les musées, celles qui servent de fondement à la société.

Pour la fraction d'individus qui doutent encore de l'opportunité de l'intervention des gouvernements dans les champs culturels, il faut souligner la contribution concrète des musées à l'enrichissement du Canada. Même si on hésite à leur conférer une valeur autre que culturelle ou patrimoniale, il n'en demeure pas moins qu'ils représentent un actif de plusieurs dizaines de milliards de dollars répartis en immeubles, biens et collections. Quant à leurs retombées économiques, elles représentent annuellement près d'un milliard de dollars.

LA POLITIQUE MUSÉALE DU CANADA

DEUXIÈME PARTIE

Il va de soi que, dans une société évoluée, l'attention du public peut être stimulée. Les musées et les galeries d'art deviendront certainement de puissants instruments d'éducation populaire dans ces domaines essentiels que sont la santé physique et mentale de la nation.

SIR HENRY A. MIERS et S.F. MARKHAM, *A Report on The Museums of Canada*, remis à The Carnegie Corporation de New York, Edinburgh, 1932.

UN PAYSAGE MUSÉAL MODIFIÉ

La politique muséale canadienne découle d'une longue analyse dont les résultats incitaient le gouvernement canadien à passer à l'action dès 1984. Objectif : redresser la situation des musées de l'ensemble du pays afin qu'ils puissent mieux jouer leur rôle auprès de la collectivité canadienne.

Beaucoup reprochaient entre autres au Gouvernement et à la Corporation des musées nationaux, créée en 1968, de favoriser la concentration de la majeure partie de l'héritage collectif des Canadiennes et des Canadiens à Ottawa. On admirait la qualité des instruments sophistiqués dont étaient dotés ces musées, tout en regrettant que ces instruments ne soient pas accessibles à l'ensemble du pays.

Dès 1986, le groupe de travail Richard-Withrow, spécialement formé pour réévaluer la contribution du gouvernement du Canada au développement des musées ainsi que le rôle de la Corporation des musées nationaux, entreprenait ses travaux et, quelques mois plus tard, le groupe produisait son rapport. Celui-ci devait ensuite être soumis à l'étude du Comité permanent des communications et de la culture qui, au mois de février 1987, déposait ses recommandations à la Chambre des communes. En plus d'entériner une grande partie des recommandations du groupe de travail, le Comité préconisait notamment le démantèlement de la Corporation des musées nationaux et l'élaboration d'une nouvelle politique muséale. Dans cette optique, on assiste au transfert des Programmes de la Corporation des musées nationaux au ministère des Communications.

Le Ministère a par la suite entrepris de consulter la communauté muséale sur les orientations à donner à la nouvelle politique, à partir du document de travail *Des enjeux et des choix*.

De ces travaux sont issus la plupart des éléments qui orientent désormais le Gouvernement dans la conduite de sa politique. Plus explicitement, l'État s'engage à mieux faire connaître, comprendre et goûter le patrimoine culturel, naturel, artistique et scientifique du pays, en assurant la sauvegarde, l'acquisition, la conservation, l'étude, la présentation et l'interprétation des collections représentatives du patrimoine culturel des Canadiennes et des Canadiens.

LES MUSÉES D'ÉTAT ET LES MUSÉES AFFILIÉS

L'un des correctifs recommandés par le groupe Richard-Withrow visait à conférer plus d'autonomie aux musées d'État. C'est ce que l'entrée en vigueur de la *Loi concernant les musées*, en 1990, leur accorde. Cette loi abolit la Corporation des musées nationaux et établit quatre sociétés d'État muséales distinctes qui sont :

- le Musée des beaux-arts du Canada, auquel est affilié le Musée canadien de la photographie contemporaine;
- le Musée canadien des civilisations, auquel est affilié le Musée canadien de la guerre;
- le Musée canadien de la nature;
- le Musée national des sciences et de la technologie, auquel est affilié le Musée national de l'aviation.

Les conseils d'administration de chaque société d'État sont nommés par le ministre des Communications avec l'approbation du gouverneur en conseil. C'est encore le ministre des Communications qui répond de l'administration de chacune des sociétés d'État muséales devant le Parlement du Canada. Par ailleurs, ces conseils d'administration désignent le directeur du musée avec l'agrément du gouverneur en conseil.

Dans un cadre où il importe de préserver la liberté d'action des administrateurs, la *Loi concernant les musées* exclut l'intervention gouvernementale dans les acquisitions, les dispositions, la conservation et l'utilisation du matériel de musée relié aux activités du musée. De même, il n'interviendra pas dans les activités et les programmes mis de l'avant à l'intention du public, non plus que dans la recherche.

La constitution des nouvelles sociétés d'État muséales est un pas de plus vers l'application des principes de décentralisation. Ainsi, la *Loi concernant les musées* mentionne les trois musées affiliés actuels et préconise la création de nouveaux musées affiliés, tels les musées de la Nouvelle-France, des Arts de la scène, des Sciences et de la Technologie de Montréal. . .

Ces futures institutions d'État pourraient contribuer à la présentation d'éléments rattachés, par exemple, à l'environnement, à l'histoire ou à certaines préoccupations régionales et combler ainsi certaines lacunes dans la mise en valeur de notre patrimoine.

Le gouvernement du Canada, conscient du rôle et de l'importance de la culture de sa population, veut par les importantes modifications apportées à ses musées d'État favoriser dès maintenant l'accès de l'héritage muséal au plus grand nombre possible de Canadiennes et de Canadiens.

PERSPECTIVES 2001

On peut avoir l'impression que les visiteurs ne font que passer devant les expériences. Mais si on fait attention, on remarque qu'ils s'intéressent de près à certaines d'entre elles, qu'ils restent un long moment devant, qu'ils la montrent à ceux qui les accompagnent |...| Nous ne voulons pas montrer, mais apprendre au public à remarquer des choses auxquelles il n'avait jamais prêté attention auparavant ou qu'il avait appris à ignorer.

RICHARD CLAVAUD et FRANK OPPENHEIMER, « Un musée pour explorer la science », *Le Monde Dimanche*, 4 juillet 1982.

LA POLITIQUE MUSÉALE EN APPLICATION

La décennie 1990 verra la politique muséale du Canada s'appliquer, harmonieusement et en souplesse, dans un esprit de justice et d'équité. Concrètement, cela signifie que le gouvernement du Canada s'engage sur la voie de la continuité et qu'il favorisera encore le partenariat entre les divers paliers de gouvernement et les organismes impliqués dans la question muséale. S'appuyant sur une planification à long terme, et dans l'espoir d'intensifier le contact des Canadiennes et des Canadiens avec leur héritage patrimonial, il encouragera la coopération entre les musées désireux de jumeler leurs objectifs.

L'évolution des concepts muséologiques exige une plus grande décentralisation des acquis, de même qu'une adaptation des services au milieu où on les applique.

Ainsi, quels que soient leur statut ou encore leur lieu de résidence ou d'origine, tous doivent avoir accès aux collections des musées établis sur le territoire du pays. La connaissance de cet héritage est rendue possible par un éventail de moyens déjà connus : visite des expositions itinérantes et visite des établissements où l'on montre des collections d'importances diverses; concerts et conférences; utilisation d'instruments audiovisuels, de matériel informatique et autres.

L'INSTITUT CANADIEN DE CONSERVATION

Des institutions culturelles comme les bibliothèques et musées tentent de subjuguer le temps, ou du moins d'en proposer l'illusion, en recueillant et conservant des vestiges du passé et en les investissant d'un parfum de reliques. Tableaux et écrits sont ainsi arrachés, du moins précairement, aux lugubres festins de Chronos.

GUY ROBERT, *Art et non finito*, Éditions France-Amérique, 1984, p. 46.

SUBJUGUER LE TEMPS

La circulation et la mise en valeur des collections dépendent de l'état des objets qui les composent. Malheureusement, l'héritage collectif des Canadiennes et des Canadiens compte encore aujourd'hui un certain nombre de pièces qu'on ne peut déplacer ou montrer, parce que leur état nécessite l'intervention des spécialistes en restauration.

Dans le domaine de la conservation des biens mobiliers culturels, l'***Institut canadien de conservation (ICC)*** est le seul organisme du gouvernement canadien qui fournisse à la communauté muséale ce type de services. C'est à lui que revient la responsabilité de prolonger le plus longtemps possible la vie proprement dite des collections.

Créé pour promouvoir la sauvegarde du patrimoine et pour assurer la préservation des collections des musées canadiens, l'ICC intensifiera les recherches qu'il effectue sur les nouvelles méthodes de conservation. L'Institut, qui procède à des traitements complexes sur des objets d'intérêt exceptionnel dans ses laboratoires d'Ottawa, continue de diffuser l'information dont il dispose, dans son programme de publications. Il organise des stages, des activités de formation et des symposiums.

Reconnu comme un centre de recherche et de traitements de grande qualité, l'ICC collabore aux travaux d'organismes internationaux réputés, le Conseil international des musées (ICOM) et le Centre international pour la conservation (ICROM), et a participé à la création du Réseau d'information sur la conservation.

Pour que l'équité s'applique à l'ensemble des musées du Canada et que les principes de restauration et de conservation d'une qualité maximale s'appliquent partout, il importe d'ajouter certains programmes à ceux de l'***Institut canadien de conservation***, dont la formation en langue française et la décentralisation de projets de conservation prioritaires, en plus d'améliorer la diffusion de l'information relative à la conservation et à la restauration.

FORMATION EN CONSERVATION, EN LANGUE FRANÇAISE

Pour que le programme de conservation s'applique intégralement dans l'ensemble du pays, il importe de créer un programme de formation en conservation à l'intention des personnes désireuses de la recevoir en langue française.

Dans le but d'accroître le nombre de restaurateurs francophones, le ministère des Communications soutiendra la création d'un programme de formation en conservation dans une université de langue française située au Québec.

PROJETS DE CONSERVATION PRIORITAIRES

L'augmentation du nombre des restaurateurs professionnels qui, de 25 en 1972, est passé à près de 350 en 1990, permet d'envisager qu'on exécute ailleurs que dans les laboratoires de l'***Institut canadien de conservation*** une plus grande partie des travaux de restauration. L'ICC assumera alors la gestion des projets importants et y affectera des professionnels capables de travailler sur place. Ces professionnels viendront aussi bien du secteur privé et des musées que d'autres paliers de gouvernement.

On prendra en considération les projets dont on pense qu'ils favorisent la collaboration entre les provinces, font progresser les connaissances dans le domaine de la conservation et constituent un traitement complexe d'objets d'importance pour toute une région ou l'ensemble du pays.

DIFFUSION DE L'INFORMATION

La diffusion du résultat des recherches, de la méthodologie sur les traitements de restauration, ainsi que celle de l'information sur la conservation préventive constituent le pivot du programme de publications de l'***Institut canadien de conservation***.

Destiné aux restaurateurs professionnels, ce programme est utilisé par plus de 3 000 spécialistes du Canada et du monde entier. Ils y puisent actuellement l'information relative aux progrès, découvertes et travaux muséologiques en cours au Canada. Simultanément, l'Institut véhicule l'information spécialisée sur des travaux de même nature entrepris ailleurs dans le monde. La circulation de cette information chez les professionnels des musées du pays constitue l'un des moyens les plus efficaces de sauvegarder et de gérer notre patrimoine.

Dans les Perspectives 2001 mises de l'avant par l'ICC, on veut faciliter l'accès au Centre de ressources muséologiques. Constitué de documents historiques anciens et contemporains, le Centre est l'instrument de référence par excellence pour la communauté muséale qui l'utilise à travers le système des prêts inter-bibliothèques. Au cours des années qui viennent, on mettra l'accent sur l'accroissement des services aux institutions de petite et moyenne taille.

LE RÉSEAU CANADIEN D'INFORMATION SUR LE PATRIMOINE

La culture est certes mémoire et tradition de l'acquis mais elle est non moins invention et quête de l'avenir.

RENÉ MAHEU, *Considérations du Directeur général de l'Unesco*, soumises à l'Assemblée générale d'octobre 1973.

PROTÉGER MÉMOIRE ET TRADITION

La mise en valeur des composantes du patrimoine des Canadiens et des Canadiennes s'appuie sur le fait qu'on en connaît l'existence, la nature et la signification. Enregistrer ces données, qui continuent de s'accumuler, constitue une activité vitale à la sauvegarde du patrimoine.

Le ***Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP)*** a pour mission de constituer un répertoire informatisé des renseignements relatifs aux collections du patrimoine de l'ensemble du pays afin d'en faciliter la gestion par les responsables des collections, d'en permettre l'accès et de promouvoir l'échange de cette information et son utilisation pour la mise sur pied d'expositions dont l'ensemble du public peut profiter.

Le Programme offre aussi à la communauté muséale un appui technique dans le domaine de la gestion de l'information et des services consultatifs en matière de nouvelles technologies.

Dans les Perspectives 2001, ces objectifs prennent de l'ampleur. Jusqu'à maintenant le système informatique du RCIP a recensé et décrit plus de 12 millions d'objets. Le Programme compte augmenter ce nombre à 20 millions d'ici la fin du siècle.

LES SERVICES DU RCIP

On continuera d'offrir gratuitement les services de gestion de l'information du ***Réseau canadien d'information sur le patrimoine*** aux musées canadiens. Le RCIP propose en outre des techniques de gestion de collections, de conception, et de mise sur pied de bases de données, d'établissement de normes et de formation. Le Réseau rend accessibles à la communauté muséale ainsi qu'aux chercheurs, ici et à l'étranger, plus de 120 bases de données en utilisant des systèmes de télécommunications canadiens et internationaux. Grâce à ce Réseau, il est possible de connaître la localisation, la description, l'état et l'importance patrimoniale des objets conservés dans les musées. Ces informations sont de nature à harmoniser les prises de décisions dans les cas de restauration d'un objet, de reconstitution d'une collection ou d'organisation d'une exposition au Canada ou à l'étranger.

Les services du RCIP, y compris le Réseau d'information sur la conservation, sont utilisés par plus de 350 établissements muséaux répartis dans toutes les régions du Canada et dans plus de 20 pays à travers le monde.

Au cours des prochaines années, le RCIP intensifiera la diffusion et le partage de l'information dans la communauté muséale canadienne. Il utilisera à cette fin l'accroissement des informations accessibles par le Réseau et permettra à un plus

grand nombre de musées canadiens d'y accéder. Il facilitera d'autre part l'élaboration et l'essai de nouvelles pratiques de gestion de l'information, de normes, de technologies et la diffusion des résultats de ces initiatives dans la communauté. En plus d'élargir l'éventail des bases de données qu'il met à la disposition de ses utilisateurs, il offrira à la communauté muséale des services consultatifs sur l'acquisition et l'utilisation de systèmes informatiques.

LE PROGRAMME DES BIENS CULTURELS MOBILIERS

[...] toute nation possède une individualité spécifique qui se distingue de l'individualité générale de l'humanité.

J.W. GOETHE, *Écrits sur l'art*, présenté par T. Todorov et traduit par J.M. Schaeffer, Klincksieck, Paris, 1983.

L'INDIVIDUALITÉ DES PEUPLES

La dispersion, hors du Canada, d'objets du patrimoine est un phénomène qui a longtemps entravé le maintien et la constitution des collections patrimoniales canadiennes. Une loi qui favorise le retour au Canada de ces objets et assure le contrôle de leur exportation est maintenant en vigueur.

La *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels* a pour principal objectif de conserver au Canada les exemples représentatifs des biens culturels mobiliers. Les objets qu'elle protège appartiennent à plusieurs catégories: œuvres d'art, documents d'archives, spécimens d'histoire naturelle et éléments révélateurs de l'inventivité ou de la contribution scientifique des Canadiennes et des Canadiens.

La Loi comporte des mécanismes de contrôle des exportations, et prévoit des avantages fiscaux à l'intention des individus qui cèdent, par don ou par vente, des objets qui revêtent un intérêt exceptionnel pour les musées du Canada ainsi que des subventions destinées au rapatriement des objets qui se trouvent à l'extérieur du pays.

Les musées du Canada peuvent s'en prévaloir pour solidifier l'édifice culturel canadien. Le ***Programme des biens culturels mobiliers (BCM)*** s'appuiera aussi sur une augmentation de budget qui lui permettra d'aider davantage les musées à acquérir des objets gardés à l'extérieur du pays ou menacés d'exportation permanente.

LE PROGRAMME D'APPUI AUX MUSÉES

Les idéaux qui ont alimenté la créativité et le progrès doivent s'accompagner aujourd'hui de réalisme, afin d'assurer à la muséologie des assises solides.

GAËL DE GUICHEN et JACQUELINE MAGGI, *Museum*, Unesco, Paris, numéro 163, 1989, p. 140.

ASSURER DES ASSISES SOLIDES

Pleinement conscient du rôle qu'il doit jouer auprès de la communauté muséale, le gouvernement du Canada s'est pourvu d'un instrument efficace : le ***Programme d'appui aux musées (PAM)***. Gérant un ensemble de services jugés essentiels à la mise en œuvre des objectifs de la politique muséale du gouvernement du Canada, le PAM est le plus important programme d'appui financier mis à la disposition des musées canadiens. Un budget en forte croissance assurera un appui financier et un soutien technique aux musées canadiens et aux organismes connexes sans but lucratif.

Aux musées canadiens et à leur personnel est dévolue la tâche majeure de découvrir, de connaître, d'entretenir et de mettre en valeur les collections qu'on associe désormais au passé du territoire et des populations du Canada. Aux musées du Canada et à leur personnel revient une autre responsabilité, celle de mettre en valeur les collections formées par l'ensemble des objets qui constituent le patrimoine. Objectivement, il s'agit d'une tâche complexe qui requiert des conditions optimales. Le PAM veille au maintien de l'excellence des institutions muséales du Canada en répondant à leurs demandes de conseils; en contribuant à l'organisation de leurs expositions et activités diverses, à l'amélioration de leurs équipements, au perfectionnement du personnel, etc.

Bouclant ainsi la boucle, le gouvernement du Canada contribue activement à la sauvegarde du patrimoine canadien.

AIDE FINANCIÈRE

EXPOSITIONS

Le gouvernement du Canada entend centrer son appui sur les activités reliées aux expositions pour lesquelles son assistance est indispensable. Des subventions seront donc versées pour faciliter l'accès des Canadiens à leur patrimoine culturel, naturel, artistique et scientifique, ainsi que pour en favoriser la connaissance et la compréhension. Ces subventions seront octroyées pour la réalisation d'expositions itinérantes provinciales, interprovinciales et internationales.

C'est en adoptant une approche globale que le gouvernement canadien soutiendra les expositions itinérantes à toutes les étapes de leur réalisation depuis la planification et la recherche jusqu'à l'évaluation finale, en passant par la promotion.

Comme les expositions d'art contemporain sont financées par le Conseil des Arts du Canada, le ***Programme d'appui aux musées*** ne financera pas de telles expositions.

D'autre part, la situation générale des musées canadiens s'est améliorée et les musées associés, qui bénéficient d'un statut spécial, ne sont plus les seuls à entretenir des collections majeures, à pouvoir le faire dans les meilleures conditions possibles et à y donner accès. Guidé par un souci d'équité, le Gouvernement ouvre donc à l'ensemble des musées un programme de subventions qui vise à permettre aux Canadiennes et Canadiens d'accéder en plus grand nombre aux collections muséales.

Le programme de financement consacré aux seuls musées associés continuera de s'appliquer au cours des années 1990-1991 et 1991-1992, mais il prendra définitivement fin le 31 mars 1992. Pendant cette période de transition, les musées associés qui existent déjà pourront recourir aux subventions offertes dans le cadre du nouveau Programme d'appui aux expositions, un programme ouvert et concurrentiel.

Par ailleurs, les centres nationaux d'expositions, conçus comme des lieux culturels à fonction multidisciplinaire, ont évolué selon une formule qui les apparente à la fois au musée et au centre culturel. Le gouvernement du Canada maintiendra à son niveau actuel l'appui financier qu'il leur accorde; cependant, aucun nouveau centre ne sera institué. Ils sont également invités à s'engager le plus tôt possible dans le processus de fonctionnement des autres musées canadiens.

AMÉLIORATION ET ÉQUIPEMENTS

Pour accroître et favoriser l'accès des Canadiennes et des Canadiens à leur patrimoine et pour préserver les collections patrimoniales conservées dans les musées canadiens, on octroiera des subventions pour l'amélioration des installations existantes et des équipements de restauration, d'entreposage et de préservation des collections.

Pour assurer le développement efficace des musées et la bonne utilisation des ressources disponibles, des subventions seront disponibles pour l'élaboration de projets de planification à long terme, de conception d'installations et des projets innovateurs de marketing.

GESTION DES COLLECTIONS

Les musées pourront profiter des subventions mises à leur disposition pour procéder à la cueillette de l'information sur les collections et pour l'informatiser ensuite afin qu'elle soit compatible avec les données sur les autres collections canadiennes, grâce à l'utilisation des normes du Réseau canadien d'information sur le patrimoine.

PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

Comme la compétence est l'un des critères essentiels à la conduite de toutes les opérations muséales, on versera des subventions pour des projets de recherche dans les secteurs des études muséales, des normes, des méthodes pédagogiques, de la formation et de l'évaluation de tels projets. Ces subventions seront également disponibles pour le perfectionnement professionnel en cours de carrière.

INITIATIVES PRIORITAIRES

Comme la quête d'excellence constitue l'objectif ultime des interventions gouvernementales dans le secteur muséal, une aide financière applicable aux services offerts aux musées par des organismes canadiens sera disponible. Il devra s'agir d'activités considérées comme prioritaires. Ainsi, des conférences, des publications ou d'autres projets jugés importants pour l'ensemble de la communauté muséale pourront profiter d'un appui financier.

DÉVELOPPEMENT DES MUSÉES AUTOCHTONES

Le bien général des collections patrimoniales canadiennes justifie la constitution de budgets destinés à la préservation, à la sauvegarde et à la gestion des collections représentatives du patrimoine culturel des Autochtones. Cet appui financier permettra entre autres de former le personnel muséal autochtone. Le Programme sera développé en étroite collaboration avec la communauté autochtone et la communauté muséale.

SERVICES PROFESSIONNELS ET CONSULTATIFS

SERVICES DE TRANSPORT D'EXPOSITIONS

Des services de transport d'expositions et d'objets seront fournis aux musées et aux établissements connexes; on continuera d'offrir ces services contre remboursement des frais.

Des conseils techniques portant sur des questions liées au transport des expositions seront également disponibles.

APPUI TECHNIQUE AUX EXPOSITIONS INTERNATIONALES

Des conseils techniques seront donnés aux musées canadiens qui désirent emprunter des expositions de l'étranger ou faire circuler des expositions à l'extérieur du Canada.

ASSURANCES DES EXPOSITIONS ITINÉRANTES

Le Programme d'assurance des expositions itinérantes aura un budget accru et sera intégré au ***Programme d'appui aux musées***. Les conditions d'accès au Programme demeurent les mêmes. Toutefois, la formule de partage des frais sera modifiée, ce qui permettra au Programme d'assumer une plus grande partie du coût d'assurance des expositions.

CONCEPTION DES INSTALLATIONS

Les musées pourront obtenir la collaboration de spécialistes pour la modernisation des installations muséales et l'application de concepts en vue de créer des conditions appropriées de conservation. Ces spécialistes fournissent des conseils aux institutions sur les sujets tels que la régulation des conditions ambiantes en rapport avec la sécurité de l'édifice, la protection contre l'incendie et la sécurité, la planification du développement des musées et le marketing.

MISE EN APPLICATION DU PAM

L'application du ***Programme d'appui aux musées*** relève du personnel de l'administration centrale et, plus récemment, des bureaux régionaux du ministère des Communications.

La valeur et le bien-fondé de chaque proposition sont déterminés par les spécialistes du Programme qui agissent selon un processus auquel participent des spécialistes du milieu muséal. Ces recommandations sont ensuite soumises à l'approbation du ministre des Communications.

LA RECHERCHE SUR LA SITUATION MUSÉALE

Pourtant, jamais l'humanité n'a consacré comme aujourd'hui tant d'efforts à interroger son passé et à déterrer les traces les plus anciennes de son apparition.

ANDRÉ CORBOZ, *Vie des Arts*, vol. XIX, numéro 76, automne 1974, p. 4.

INTERROGER L'ŒUVRE ET SES TRACES

Dans le but de doter les musées canadiens d'un outil essentiel à leur développement, le ministère des Communications a mis sur pied un programme de recherche. C'est à ce service que revient la tâche de compiler les renseignements sur les musées, leur état physique, leur clientèle, leur situation générale, leurs besoins et sur toute question reliée à l'évolution des institutions muséales.

Les conclusions de ces recherches permettront au ministère des Communications de vérifier dans quel secteur, à quel moment et de quelle manière il convient d'intervenir pour que la politique muséale et ses programmes aient le maximum d'efficacité. Ainsi la clientèle des musées canadiens, dont on ne connaît pas assez bien les attentes, sera certainement mieux servie quand un programme comme celui-ci l'aura mieux définie. Dans cette perspective, les résultats des travaux conduits dans le cadre du programme permettront aux gestionnaires de reconnaître les forces et les faiblesses des services qu'ils proposent.

LES RESSOURCES BUDGÉTAIRES: RÉPARTITION PAR PROGRAMME

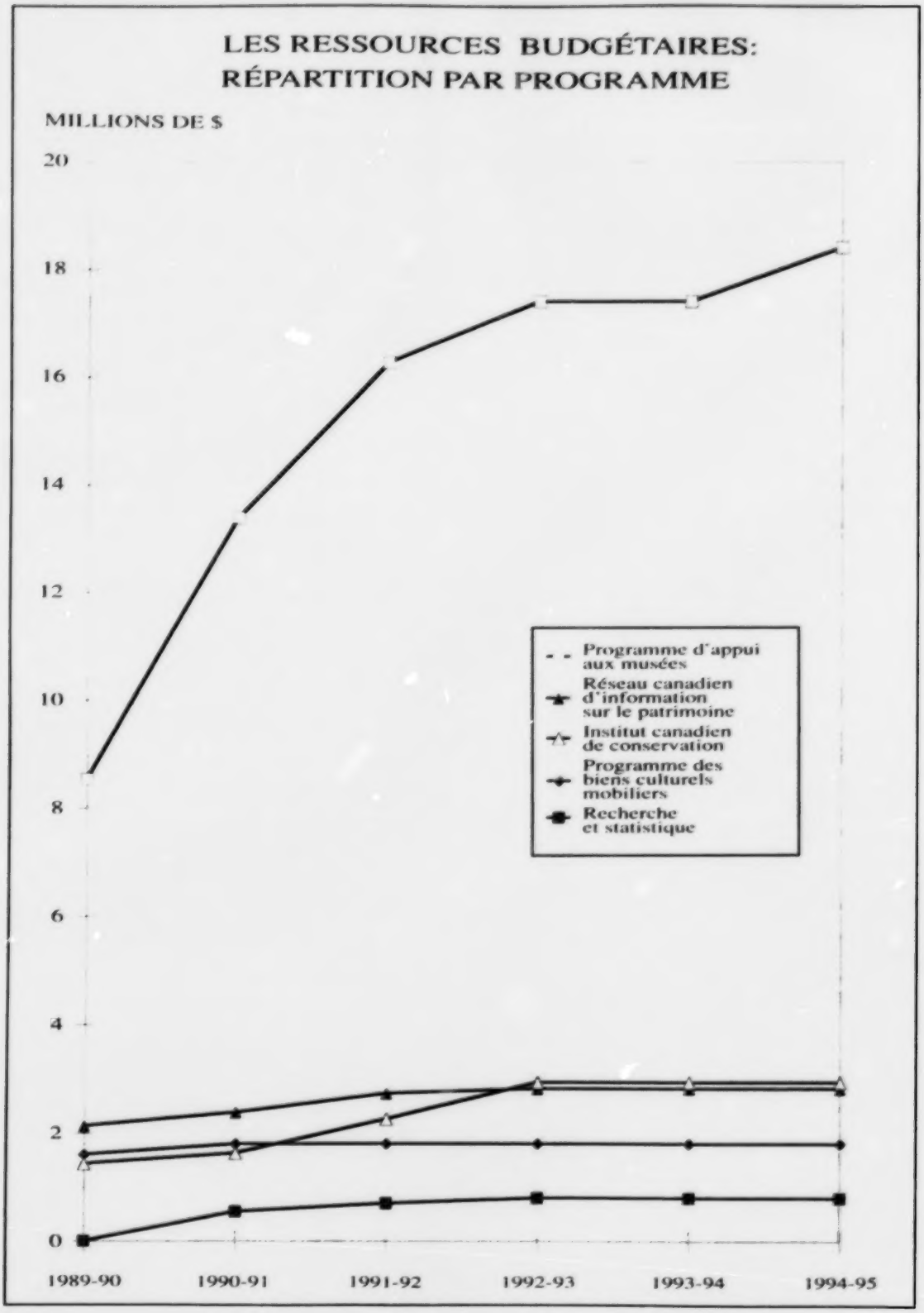

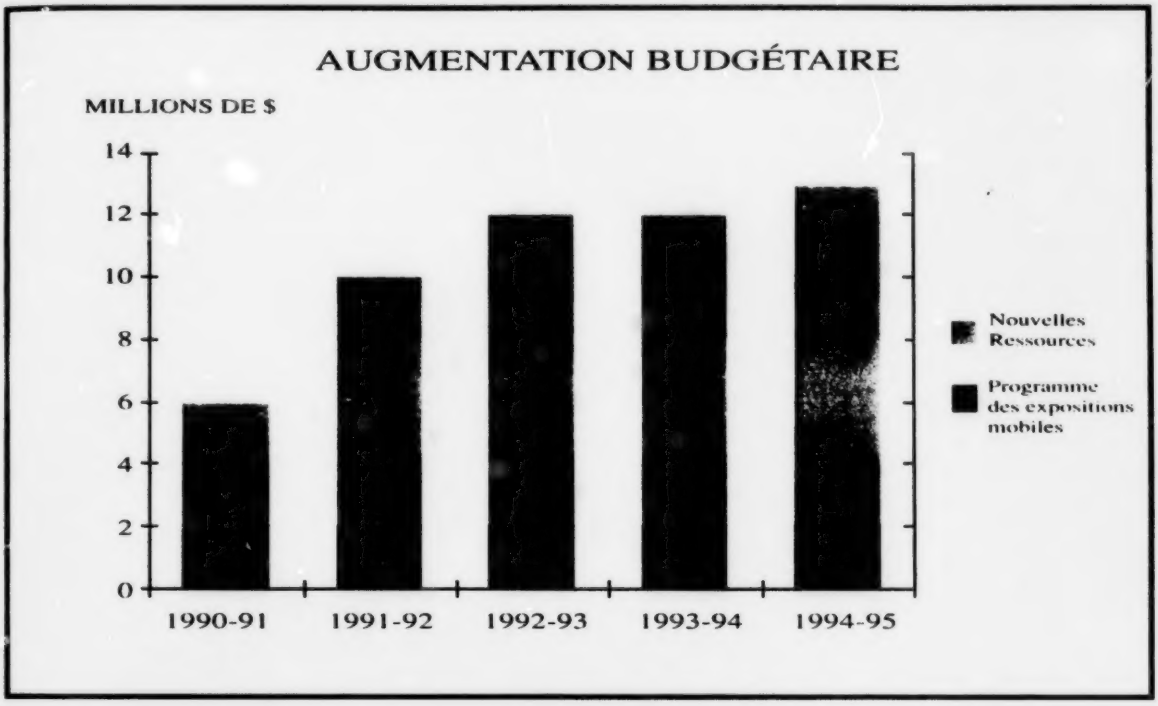
AUGMENTATION BUDGÉTAIRE
MILLIONS DE $
14
12
10
8
6
4
2
0
1990-91
1991-92
1992-93
1993-94
1994-95
Nouvelles Ressources
Programme des expositions mobiles

LES RESSOURCES BUDGÉTAIRES

Produits de leur temps, les musées sont le reflet des conditions économiques, sociales et politiques des sociétés qui les ont conçus.

GAËL DE GUICHEN et JACQUELINE MAGGI, *Museum*, Unesco, Paris, numéro 163, 1989, p. 139.

UN REFLET SOCIAL

Les musées du Canada exercent une influence réelle sur le développement social et culturel du pays. À ce rôle, qui favorise une meilleure compréhension du passé, du présent et de l'avenir des Canadiennes et des Canadiens, il faut ajouter l'influence des institutions muséales sur le développement des infrastructures touristiques régionales et sur la création d'emplois.

Ces facteurs expliquent pourquoi le Gouvernement a résolu d'appuyer le développement des musées du Canada en y consacrant un nouveau budget de 43 millions de dollars. Cette somme, dont la distribution s'échelonnera sur cinq ans, est applicable aux musées autres que les musées d'État et les musées affiliés.

À ces 43 millions de dollars s'ajouteront les 10 millions de dollars (2 millions de dollars par année) qui proviennent du transfert des budgets autrefois réservés au Programme des expositions mobiles.

Le versement des 53 millions de dollars s'effectuera entre 1990 et 1995, mais ses effets seront plus visibles à la troisième année de la mise en application de la politique, alors que l'augmentation annuelle sera passée de 4 à 10 millions de dollars en 1992-1993.

Les musées du Canada auront accès à ces ressources par le biais du Programme d'appui aux musées, du Programme d'assurance des expositions itinérantes, du Programme des biens culturels mobiliers, de l'Institut canadien de conservation, et par le biais du Réseau canadien d'information sur le patrimoine et du nouveau service de recherche sur les musées.

PROGRAMME D'APPUI AUX MUSÉES (PAM)

Le budget de subventions du PAM passera de 8,5 millions de dollars en 1989-1990 à 18 millions de dollars en 1994-1995. Il augmentera donc de 112 %, incluant les 2 millions de dollars par année qui proviennent de l'ancien Programme des expositions mobiles.

INSTITUT CANADIEN DE CONSERVATION (ICC)

À partir de 1994-1995, les budgets annuels de ce service augmenteront de 1,5 million de dollars. La plus grande partie de ces sommes sera affectée au nouveau programme de formation en conservation pour les francophones et à la restauration d'objets qu'il faut traiter hors de la région de la capitale. Enfin, une autre partie de ce budget sera consacrée à l'octroi de bourses et à une plus grande diffusion d'informations, aussi bien par le Programme de publications de l'Institut que par le Centre de documentation sur la muséologie.

RÉSEAU CANADIEN D'INFORMATION SUR LE PATRIMOINE (RCIP)

En plus des ressources générées par les services qu'il offre à l'échelle internationale, le RCIP verra son budget annuel augmenté de 590 000 $ à partir de 1994-1995. Ce budget sera consacré au développement du Réseau, des services informatiques et techniques et à l'octroi de bourses de formation.

PROGRAMME DES BIENS CULTURELS MOBILIERS (BCM)

Le budget annuel de subventions du Programme des biens culturels mobiliers augmentera de 200 000 $, passant à 1,8 million de dollars.

PROGRAMME D'ASSURANCE DES EXPOSITIONS ITINÉRANTES

Le budget de ce programme passera de 270 000 $ à 370 000 $, et permettra de répondre à un accroissement de la demande.

RECHERCHE SUR LA SITUATION MUSÉALE

Des travaux de recherche, sur la clientèle des musées par exemple, bénéficieront d'un budget de 600 000 $ en 1994-1995.

LA POLITIQUE MUSÉALE DU CANADA

CONCLUSION

L'œil, appelé fenêtre de l'âme, est la principale voie par où notre intellect peut apprécier pleinement et magnifiquement l'œuvre infinie de la nature; l'oreille est la seconde et elle emprunte sa noblesse au fait qu'elle peut ouïr le récit des choses que l'œil a vues. Si vous, historiographes, poètes ou mathématiciens, n'aviez jamais vu les choses avec l'œil, vous seriez en peine de les relater dans vos récits.

LÉONARD DE VINCI, « Comparaison des arts », *Les carnets de Léonard de Vinci, tome 2*, Gallimard, 1987, p. 226.

QUAND PARLENT LES OBJETS

Vestiges d'une science en devenir, promesses d'un art en évolution, fragments des oppositions, des efforts et des gestes qui ont conduit à la naissance d'une société vivante, tel est l'héritage en trois dimensions sur lequel veillent les musées du Canada.

La politique muséale dont se dote le Canada est conforme à la mission que les Canadiennes et les Canadiens ont confiée à leur gouvernement. Elle reflète leur maturité et leur sens des responsabilités. Ainsi, des ressources financières restreintes par les nécessités d'une conjoncture économique difficile trouvent-elles leur compensation dans l'affirmation du rôle et de l'importance des musées.

Cette politique muséale, telle que décrite dans les pages qui précèdent, souligne l'importance accordée par le gouvernement du Canada à l'accès des musées et des collections qu'ils recèlent. C'est donc pour donner aux musées les outils nécessaires pour atteindre ces objectifs que la politique muséale développe les ressources déjà disponibles et qu'elle en crée de nouvelles, grâce à des budgets plus importants et à une rationalisation des services et des programmes.

Le passé n'est pas l'unique source à laquelle puisent les musées. C'est dans une perspective ouverte sur l'an 2001 que le gouvernement du Canada manifeste son intérêt pour le futur. En stimulant le développement d'infrastructures adaptées au milieu actuel, il souligne le changement qui s'opère dans ses musées.

À travers le présent, c'est au tour des générations actuelles de témoigner. Elles marquent d'objets tangibles la route qu'elles empruntent et elles indiquent la voie qu'elles emprunteront demain. Comme les générations passées, celles d'aujourd'hui témoignent instinctivement, pour qu'on n'oublie pas l'époque où elles ont vécu. Cette ère est celle de la télévision, de la téléphonie, de l'informatique, des satellites, des expériences interplanétaires, de la pollution, du plastique, du laser...

Nos souvenirs rejoindront dans les musées de demain les souvenirs laissés par les générations passées. Ainsi entreront-ils dans l'Histoire, feront-ils l'objet d'analyses afin qu'on comprenne mieux l'évolution de l'Humanité. Ainsi est le musée : une fenêtre sur l'âme...

PHOTOGRAPHIES

Mosaïque des neuf muses (III^{ième} siècle apr. J-C), Rheinisches Landesmuseum, Trèves.

Musée canadien des civilisations
photographe : Harry Foster

Le Musée et Société Historique de Dawson
photographe : Gregory Skuce

Centre du patrimoine septentrional Prince de Galles
photographe : John Poirier

Vancouver Art Gallery
photographie : Vancouver Art Gallery

Glenbow Museum
photographie : Glenbow Museum

Musée d'histoire naturelle de la Saskatchewan
photographie : Musée d'histoire naturelle de la Saskatchewan

Winnipeg Art Gallery
photographe : Ernest P. Mayer

Musée Royal de l'Ontario
photographie : Musée Royal de l'Ontario

Musée des beaux-arts de Montréal
photographe : Brian Merrett, MBAM

Musée du Nouveau-Brunswick
photographie : Musée du Nouveau-Brunswick

Le Musée d'Art du Centre de la Confédération
photographie : Barrett et MacKay

Art Gallery of Nova Scotia
photographie : Nova Scotia Information Service Photo

Newfoundland Museum
photographie : Newfoundland Museum

Musée des beaux-arts du Canada
photographe : Rob Fillion